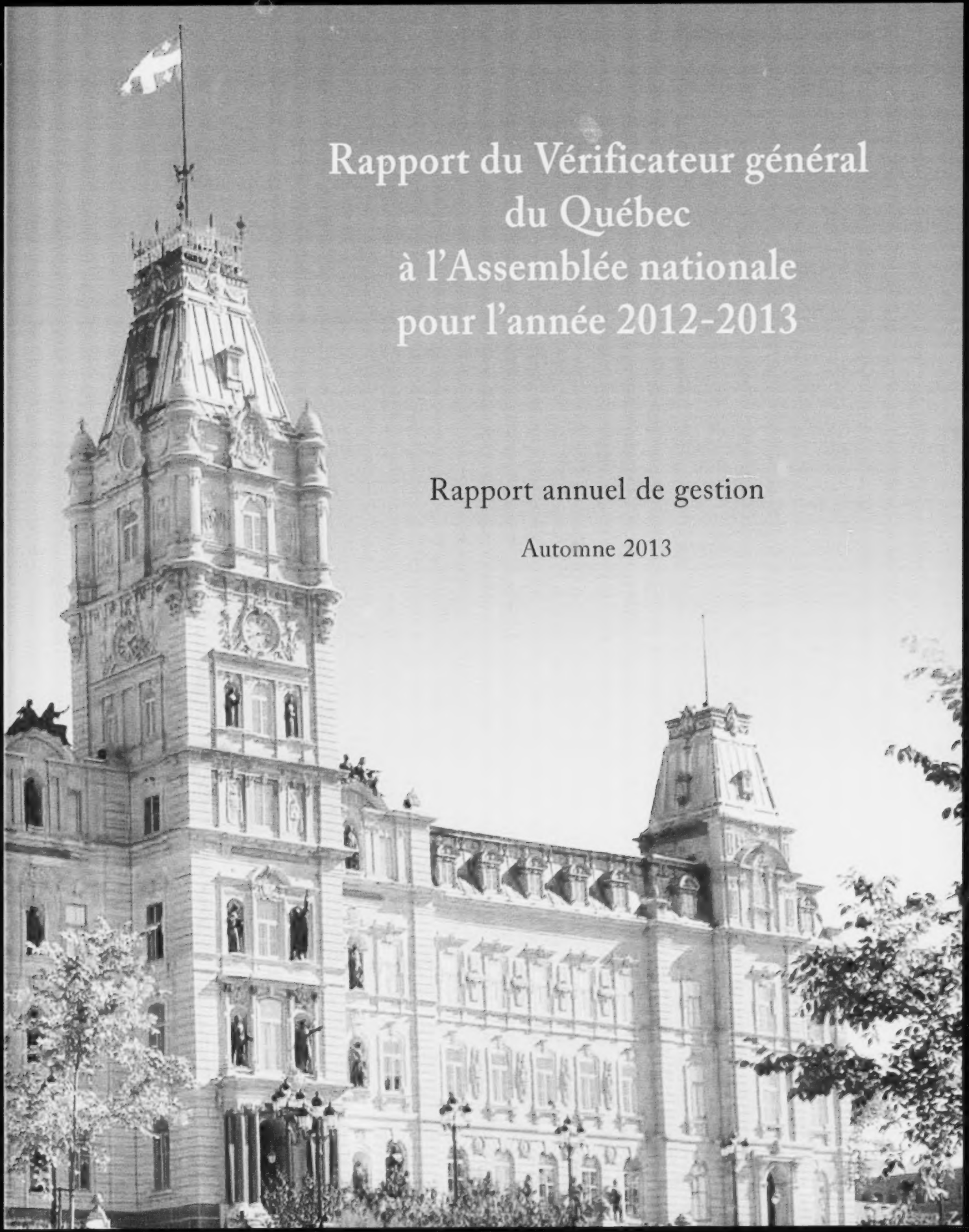

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

Rapport annuel de gestion

Automne 2013

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

Rapport annuel de gestion

Automne 2013

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur un papier québécois contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Québec, septembre 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2012-2013 et constitue la première reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2012-2015* de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général par intérim,

Michel Samson, CPA, CA

Table des matières

Message du vérificateur général 1

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 3

Rapport de validation de la vérificatrice interne 4

Faits saillants 5

Aperçu de l'organisation 7

Utilisation des ressources financières 13

Coûts des interventions terminées 17

Reddition de comptes selon le plan stratégique 23

Au service de l'Assemblée nationale dans la perspective d'un développement durable 24

Orientation 1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle

Pour une saine gestion des fonds publics 28

Orientation 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique

Un employeur recherché, reconnu pour son expertise 32

Orientation 3. Être un employeur de choix

Une institution performante 34

Orientation 4. Améliorer nos pratiques de façon continue

Exigences législatives ou gouvernementales 38

États financiers audités 41

Annexes et sigles 61

Message du vérificateur général

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion* pour 2012-2013 de l'institution que je dirige. Ce document contient les résultats financiers de l'année et ceux ayant trait aux objectifs et cibles énoncés dans le *Plan stratégique 2012-2015*.

Ma mission consiste à favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics ; par conséquent, les crédits qui me sont accordés par l'Assemblée nationale servent principalement aux travaux de vérification tant financière que de l'optimisation des ressources.

L'année 2012-2013 a d'abord été marquée par un changement des membres formant la Commission de l'administration publique (CAP), avec laquelle nous entretenons une étroite collaboration. À la suite des élections, la composition du Parlement et de ses commissions a été modifiée. J'ai déployé des efforts particuliers pour expliquer mon rôle aux nouveaux membres de la CAP.

Ensuite, il y a eu des développements importants à propos de l'étendue de mon champ de compétence à la suite de l'adoption, le 14 juin 2013, de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012*. Je tiens à fournir quelques explications sur ce qui constitue une avancée majeure pour le Vérificateur général. Ainsi, cette loi a modifié celle du vérificateur général et j'ai désormais le pouvoir d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement sans entente préalable avec le conseil d'administration (à une exception près, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec).

Dans les faits, la notion d'« entreprise du gouvernement » a été supprimée de notre loi, les entités de ce type y étant assimilées à des organismes du gouvernement. Depuis plusieurs années, mes prédécesseurs ont porté à l'attention de l'Assemblée nationale les limites du pouvoir de surveillance détenu par le Vérificateur général à l'égard de ces entités. Notre démarche assidue a finalement porté fruit. Au cours des prochains mois, une stratégie d'intervention sera définie pour exercer adéquatement ce pouvoir élargi, qui témoigne de la confiance de l'Assemblée nationale quant à la pertinence de nos interventions et à l'expertise de notre effectif.

L'année 2012-2013 a marqué le début de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2012-2015*. Nous avons atteint 55 % des cibles que nous nous étions fixées (11 sur 20). Il convient de rappeler que ces résultats dépendent des actions accomplies soit par le Vérificateur général uniquement, soit par ce dernier et d'autres acteurs.

Au cours de l'année, nous avons réalisé 234 audits d'états financiers et d'autres informations financières et 13 vérifications de l'optimisation des ressources. Quatre rapports ont été déposés à l'Assemblée nationale : *Vérification de l'optimisation des ressources*, printemps 2012, *Vérification de l'optimisation des ressources*, automne 2012, *Rapport du commissaire au développement durable*, hiver 2013, et *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, hiver 2013.

Par ailleurs, j'ai été très attentif à la gestion des ressources humaines, conscient que les risques relatifs à la capacité de trouver, d'attirer, de motiver et de retenir la main-d'œuvre compétente dont nous avons besoin sont bien réels. D'autres facteurs sont également à considérer, notamment la tendance actuelle à une plus grande mobilité professionnelle, la sollicitation exercée par les entités gouvernementales et privées de même que le départ à la retraite d'employés expérimentés. Des mesures ont déjà été prises ou le seront dans les prochaines années pour consolider notre main-d'œuvre, renforcer la mobilisation du personnel et assurer le développement de ses compétences, ce qui favorisera le maintien de notre savoir collectif et garantira la valeur de nos travaux.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui, au quotidien, m'aident à remplir ma mission avec efficacité. Les résultats que nous présentons d'une année à l'autre reflètent le dynamisme, la rigueur et l'engagement de mon équipe, formée de quelque 270 personnes sur qui repose notre performance.

Le vérificateur général par intérim,

Michel Samson, CPA, CA
Québec, le 20 septembre 2013

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'année financière, nous avons maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2012-2015*.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2012-2013 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables.

Le vérificateur général par intérim,

Michel Samson, CPA, CA
Québec, le 20 septembre 2013

Rapport de validation de la vérificatrice interne

Monsieur Michel Samson

Vérificateur général par intérim

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2012-2013, année qui s'est terminée le 31 mars 2013. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général par intérim. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par The Institute of Internal Auditors (Institut des auditeurs internes). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2012-2013 ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

La vérificatrice interne,

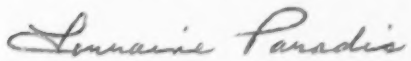

Lorraine Paradis, CPA, CA
Québec, le 20 septembre 2013

Faits saillants

Au cours de 2012-2013, les crédits accordés par l'Assemblée nationale ont été utilisés à 69 % pour la vérification et à 31 % pour les activités de soutien.

Nous avons réalisé 234 audits d'états financiers et d'autres informations financières, ainsi que 13 vérifications de l'optimisation des ressources (VOR). Ces travaux ont donné lieu au dépôt de 4 rapports à l'Assemblée nationale, soit *Vérification de l'optimisation des ressources*, printemps 2012, *Vérification de l'optimisation des ressources*, automne 2012, *Rapport du commissaire au développement durable*, hiver 2013, et *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, hiver 2013.

Le 13 juin 2012, le *Plan stratégique 2012-2015* a été déposé à l'Assemblée nationale. Le présent rapport constitue donc la première reddition de comptes à l'égard de ce plan.

Nous avons atteint 55 % des cibles que nous nous étions fixées pour l'année 2012-2013, soit 11 sur 20. Les résultats dépendent des actions accomplies soit par le Vérificateur général du Québec (VGQ) uniquement, soit par le VGQ et d'autres acteurs. Voici en bref nos résultats[1].

	VGQ	VGQ et autres
Cibles atteintes		
Dix rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique ont été publiés, dont au moins un à l'égard de chacun des six secteurs d'activité visés (1.1.1).	√	
Des recommandations de la Commission de l'administration publique (CAP), 83 % ont fait l'objet d'un suivi (1.2.1).	√	
Deux nouveaux membres de la CAP à qui nous devions expliquer le rôle du Vérificateur général ont été rencontrés (1.2.2).	√	
Cinq présentations, dont deux en matière de développement durable, ont permis d'accroître le partage des connaissances du Vérificateur général avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance (2.1.2).	√	
Le taux de maintien en poste a été de 92 %, alors que la cible était de 88 % (3.1.2).		√
Une stratégie de gestion des connaissances et des compétences a été adoptée (3.2.1).	√	
En moyenne, chaque employé a reçu neuf jours de formation (3.2.1).	√	
Tous les travaux de vérification financière et de VOR évalués répondent aux normes de certification (4.1.1).	√	
Nous avons procédé à l'évaluation de trois processus (4.1.1).	√	

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro de l'objectif présenté dans le *Plan stratégique 2012-2015*.

	VGQ	VGQ et autres
Les actions découlant de cette évaluation ont été mises en œuvre selon l'échéancier prévu (4.1.1).	√	
Le cadre de gestion environnementale du Vérificateur général a été adopté (4.2.1).	√	
	10	**1**
Cibles non atteintes		
Deux de nos rapports ont été examinés par une commission parlementaire, alors que nous visions à ce que 10 le soient. L'atteinte de cette cible est tributaire des temps d'audition des commissions parlementaires (1.1.2).		√
L'Assemblée nationale a utilisé ou évoqué 58 % de nos rapports dans les trois ans suivant leur publication, alors que nous visions 75 % (1.1.2).		√
Des rapports d'audit portant sur des états financiers, 98 % ne contenaient pas d'opinion modifiée. Notre cible était de 100 % (1.1.3).		√
Aucune rencontre n'a eu lieu avec des membres d'une commission parlementaire (autre que la CAP) pour les sensibiliser au concept et aux principes de développement durable. Nous voulions joindre des membres appartenant à deux nouvelles commissions avant le 31 mars 2013 (1.1.4).		√
Des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi, 60 % ont donné lieu à des progrès satisfaisants, alors que nous visions 70 % (2.1.1).		√
Un des 28 plans d'action reçus des entités ne répondait pas aux attentes du Vérificateur général, alors que nous visions à ce que 100 % des plans y répondent (2.1.1).		√
Le pourcentage des personnes sélectionnées qui ont accepté une offre d'emploi a été de 85 %, notre cible étant de 90 % (3.1.1).		√
Les postes ont été pourvus dans un délai moyen de 8,5 semaines, alors que la cible était de 6 semaines (3.1.1).		√
La moyenne des années d'expérience cumulées chez le Vérificateur général est de 7,4 années. Notre cible était de 8 (3.1.2).		√
	–	**9**

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives ainsi que la VOR, laquelle inclut les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend l'audit d'états financiers et d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les états ou les informations sont exempts d'anomalies significatives. Dans le cadre de ce type de vérification, nous procédons également à la vérification de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives pour les opérations ayant une incidence financière significative sur les états financiers. Un rapport ou une lettre d'observations découle de ces travaux lorsque des déficiences ayant trait, entre autres, aux contrôles internes doivent être portées à l'attention des responsables de la gouvernance ou de la direction.

Le Vérificateur général peut demander à un cabinet de comptables professionnels agréés du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie un audit des états financiers d'une entité faisant partie de son champ de compétence, mais il demeure responsable des travaux. En 2012-2013, l'audit des états financiers de 46 entités a été confié à des cabinets du secteur privé. Les honoraires de ces cabinets sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du Fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou des deux à la fois. Des audits sont également menés conjointement par le Vérificateur général et des cabinets du secteur privé. En 2012-2013, ce type d'audit a été réalisé pour six sociétés d'État (tableau 7).

Certaines entités du secteur public peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'obtenir les états financiers audités, d'examiner les dossiers de l'auditeur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu.

Le Vérificateur général publie annuellement un rapport à l'Assemblée nationale dans lequel il fait part de ses commentaires sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics.

D'autre part, la VOR comprend la vérification de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés que l'entité emploie pour s'assurer que les ressources à sa disposition sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. Elle inclut également les travaux suivants : les vérifications de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable* ; les vérifications de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement ; les vérifications particulières qui sont menées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor. Ces missions ne mettent toutefois pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes. La décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général, sauf si elle touche la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général doit réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de sept sociétés d'État[2].

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement et de ses organismes. Le Vérificateur général peut également auditer à sa convenance les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

En ce qui a trait à la vérification de l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités faisant partie du champ de compétence pour la vérification financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers ainsi que les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes.

En juin 2013, l'Assemblée nationale a modifié la *Loi sur le vérificateur général* afin de lui permettre d'effectuer des VOR auprès des entreprises du gouvernement sans qu'une entente soit conclue au préalable avec le conseil d'administration. Dans les faits, ces entreprises sont dorénavant assimilées à des organismes du gouvernement, étant donné que la notion d'« entreprise du gouvernement » a été supprimée de la *Loi sur le vérificateur général*. La décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général, sauf à la Caisse de dépôt et placement du Québec où une entente avec le conseil d'administration doit toujours être conclue.

Structure organisationnelle

Le nombre d'employés au 31 mars 2013 s'établissait à 272, comparativement à 262 en 2012. De ce nombre, 51 % étaient affectés aux activités de vérification financière, 30 % à la VOR, 6 % aux services-conseils et 13 % à l'administration. Le nombre d'équivalents temps complet pour l'année a été de 252 (242 en 2011-2012). Le tableau 1 montre la répartition du personnel par catégories d'emplois ; le lecteur trouvera à l'annexe 1 l'organigramme au 31 mars 2013.

2. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société immobilière du Québec.

Tableau 1 **Employés par catégories d'emplois (au 31 mars)**[1]

	2013		2012		2011	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Cadre	40	15	36	14	35	14
Professionnel	208	76	204	78	194	77
Technicien et personnel de bureau	24	9	22	8	22	9
Total	**272**	**100**	**262**	**100**	**251**	**100**

1. Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Au cours de 2012-2013, 22 personnes (29 en 2011-2012) ont quitté volontairement leur emploi. De ce nombre, 18 faisaient partie du personnel professionnel de vérification (21 en 2011-2012). Notons que, tout comme l'année précédente, 4 employés ont pris leur retraite. Le taux de maintien en poste a été de 92 %, comparativement à 89 % en 2011-2012.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. Lorsque le poste devient vacant, le président de l'Assemblée nationale peut, avec l'accord du premier ministre et du chef de l'opposition officielle, désigner l'un des vérificateurs généraux adjoints pour assurer l'intérim. L'organisation ne facture pas ses services aux organismes publics et aux organismes du gouvernement. Le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

Gestion des risques

La *Politique de gestion des risques* (disponible sur le site Web) vise essentiellement à assurer la continuité des activités de vérification et à protéger les actifs informationnels. Les risques dont elle fait état sont regroupés sous trois catégories en fonction de leurs effets potentiels indésirables : ceux qui nuiraient à notre crédibilité, ceux pouvant entacher notre réputation et ceux qui réduiraient indûment notre capacité organisationnelle.

L'application de cette politique est supervisée annuellement par le comité de direction, lequel est composé du vérificateur général, des vérificateurs généraux adjoints et du directeur général des Services à l'organisation. Ce dernier est le coordonnateur de la gestion ces risques. Chaque année, il fait rapport au comité de direction sur la situation relative aux risques recensés. Ce même comité examine alors l'efficacité des mesures d'atténuation prises à leur égard en vue de les maintenir à un niveau acceptable. Nous estimons que les mesures actuelles permettent de contrôler adéquatement nos risques.

Aucun nouveau risque n'a été recensé en 2012-2013. Par ailleurs, nous avons réussi à atténuer l'impact du principal risque auquel l'organisation était exposée à la fin de l'année dernière, soit une pénurie de main-d'œuvre. En effet, les postes vacants ont été pourvus grâce à diverses mesures d'atténuation. Nous demeurons néanmoins très vigilants afin de prévenir une autre pénurie, sachant que le marché du travail donne lieu à une forte compétition lors du recrutement de personnel compétent.

Enfin, à l'hiver 2013, nous avons amorcé la révision de la *Politique de gestion des risques*. De nouveaux enjeux stratégiques et des changements récents touchant la loi constitutive du vérificateur général seront pris en compte durant cet exercice visant à faire le point quant aux risques menaçant l'ensemble de nos processus.

Communications

Le Vérificateur général cherche à entretenir de bonnes communications avec ses divers interlocuteurs. Il est à l'écoute des parlementaires et du public. L'organisation se rend disponible également pour expliquer le contenu de ses rapports aux médias.

De même, le Vérificateur général encourage les communications efficaces et continues avec le personnel des entités vérifiées ainsi qu'avec les responsables de la gouvernance. Le maintien d'un bon climat de travail dans l'organisation et le désir de mobiliser le personnel autour des objectifs institutionnels commandent des moyens de communication efficaces.

La politique portant sur les communications tant internes qu'externes comporte les objectifs suivants :

- présenter une information fiable, pertinente et claire découlant des résultats de nos travaux ;
- rendre compte de façon transparente des différentes facettes de notre mandat ;
- favoriser l'adhésion du personnel aux valeurs et aux orientations du Vérificateur général ainsi que sa mobilisation ;
- faciliter l'écoute des divers intervenants afin de répondre avec diligence à leurs questions ;
- mettre en évidence notre souci d'indépendance, notamment par la neutralité politique ;
- maintenir de bonnes relations avec les entités vérifiées ;
- maximiser les retombées de nos travaux ;
- favoriser notre participation à l'évolution de la vérification législative sur les scènes nationale et internationale.

Plaintes et allégations

Au cours de l'exercice 2012-2013, 115 nouvelles plaintes et allégations ont été portées à l'attention du Vérificateur général (2011-2012 : 92). Comme par les années passées, elles visent principalement des organismes publics (notamment les ministères) et des organismes du gouvernement, lesquels incluent les entreprises du gouvernement depuis juin 2013.

Le processus de traitement d'une plainte ou d'une allégation consiste d'abord à nous assurer qu'elle concerne le mandat du Vérificateur général. Par la suite, en nous basant sur divers critères, dont la récurrence et la vérifiabilité de la plainte ou de l'allégation, nous prenons une décision quant à la pertinence d'effectuer des travaux de vérification et, le cas échéant, quant au moment où ils seront réalisés. Enfin, lorsque des constats et des recommandations découlent de tels travaux, nous évaluons si les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires doivent en être informés, et ce, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

L'analyse des plaintes et allégations reçues en 2012-2013 révèle que 48 % d'entre elles (2011-2012 : 30 %) touchent des problèmes ou des entités qui ne peuvent faire l'objet d'une vérification par le Vérificateur général en vertu de la loi qui le gouverne (par exemple, une ville) ou des entités pour lesquelles son pouvoir de mener une VOR était limité avant juin 2013. D'autre part, 22 % des plaintes et allégations (2011-2012 : 24 %) sont reliées soit à des rapports publiés récemment, soit à des travaux en cours, soit à des travaux planifiés par le Vérificateur général, soit à des sujets associés à des projets de vérification qui pourront être réalisés ultérieurement. Soulignons également que 3 % sont non fondées (2011-2012 : 8 %) et que la majorité des autres plaintes et allégations reçues ne remplit pas les critères dont nous tenons compte pour la réalisation de travaux. Lorsque nous décidons qu'aucun travail de vérification ne sera effectué par le Vérificateur général ou ne pourra l'être, certains plaignants sont invités à communiquer leur plainte ou leur allégation à une ou à plusieurs entités qui pourraient les aider par rapport à la situation portée à notre attention.

En 2012-2013, les plaignants ont communiqué avec nous à 415 reprises (2011-2012 : 205), et ce, pour discuter tant des nouvelles plaintes ou allégations de l'exercice que de celles relatives aux exercices antérieurs.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général du Québec partage son expertise avec plusieurs institutions étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques.

Au cours de l'année, nous avons accueilli des personnes travaillant pour des organisations de divers pays, soit le Cameroun, le Djibouti, la France et le Burkina Faso. Nous les avons informées de nos pratiques et leur avons fait part des relations qu'entretiennent le Vérificateur général et l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle.

En juin 2012, le commissaire au développement durable a agi comme panéliste lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO+20) tenue au Brésil en partenariat avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

Par ailleurs, tous les deux ans, nous recevons deux stagiaires africains dans le cadre d'un programme de coopération internationale financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et administré par la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée). C'est ainsi qu'en mai 2012, deux vérificateurs ont terminé un stage de neuf mois au sein de notre organisation : l'un venait de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Bénin et l'autre, du Contrôle Supérieur de l'État du Cameroun.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2012-2013 ont été de 27,5 millions de dollars (tableau 2). Ils ont été utilisés pour les charges liées à la rémunération et au fonctionnement ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations. Ils incluent des crédits additionnels de 345 000 dollars qui nous ont été attribués par le Conseil du trésor afin de financer, notamment, l'ajustement salarial en fonction de la croissance économique (105 000 dollars) et l'équité salariale de la classe d'emploi des conseillers du Vérificateur général (220 000 dollars). La partie des crédits inutilisée (96 000 dollars) a été retournée en totalité au Fonds consolidé du revenu.

Tableau 2 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)[1]

	2012-2013	2011-2012[2]	2010-2011[2]
Crédits disponibles	**27 524**	**26 967**	**26 046**
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(27 129)	(25 402)	(24 838)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(299)	(346)	(118)
Crédits inutilisés	**96**	**1 219**	**1 090**
Crédits périmés	96	457	334
Crédits reportés à l'année subséquente	–	762	756

1. Nous avons établi ces données en prenant en considération les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP). Elles excluent la charge d'amortissement et les gains ou pertes découlant de la radiation d'immobilisations.
2. Les données ont été modifiées pour tenir compte de la nouvelle présentation adoptée en 2012-2013.

Le tableau 3 présente l'utilisation des ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités sont exclus du tableau, car ces sommes n'ont aucun impact sur le budget de notre organisation. La section États financiers audités présente l'utilisation de ces crédits par catégories de dépenses.

Tableau 3 Utilisation des ressources financières

	2012-2013		2011-2012		2010-2011	
	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%
Vérification financière[1]	**11 192**	**40,8**	**10 949**	**42,5**	**10 530**	**41,7**
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérifications courantes[2]	6 613	24,1	6 044	23,5	6 122	24,2
Autres travaux	412	1,5	475	1,8	626	2,5
Suivis des recommandations	624	2,3	452	1,8	196	0,8
	7 649	**27,9**	**6 971**	**27,1**	**6 944**	**27,5**
Sous-total	**18 841**	**68,7**	**17 920**	**69,6**	**17 474**	**69,2**
Activités de soutien						
Soutien professionnel	1 460	5,3	1 432	5,6	1 607	6,4
Formation	1 231	4,5	1 361	5,3	1 019	4,0
Encadrement et gestion[3]	2 469	9,0	2 014	7,8	2 008	8,0
Administration[4]	3 428	12,5	3 025	11,7	3 135	12,4
Sous-total	**8 588**	**31,3**	**7 832**	**30,4**	**7 769**	**30,8**
Total	**27 429**	**100,0**	**25 752**	**100,0**	**25 243**	**100,0**

1. Les coûts liés aux travaux présentés dans le tome portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes sont inclus dans cette rubrique.
2. Les coûts relatifs aux vigies ont été regroupés sous cette rubrique puisqu'ils sont non significatifs.
3. Sont exclus de cette catégorie les coûts associés au personnel d'encadrement et de direction pour les activités de vérification.
4. Cette catégorie regroupe les activités des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques.

Les résultats figurant dans le tableau 3 montrent que le pourcentage des ressources financières consacrées aux activités de vérification a légèrement diminué : il se situe à 68,7 %, ce qui est en deçà des prévisions déposées à l'Assemblée nationale, à savoir 72,5 % (*Budget de dépenses 2012-2013, Volume 1*). Cependant, les sommes investies ont augmenté de 921 000 dollars, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

L'organisation a consacré 11,2 millions de dollars aux différents travaux relatifs à la vérification financière, soit 243 000 dollars de plus (2 %) qu'en 2011-2012.

Les sommes allouées à la vérification de l'optimisation des ressources ont augmenté de 10 % (678 000 dollars). Cette hausse s'explique par le fait que nous avons réussi à pourvoir nos postes vacants et par la publication d'un plus grand nombre de rapports comparativement à l'année précédente (tableau 5).

Les ressources financières destinées au soutien professionnel (1,5 million de dollars) ont, quant à elles, peu varié par rapport à l'année précédente. Celles-ci auraient connu une baisse, n'eût été du coût associé à l'inspection de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Par ailleurs, le montant affecté à la formation a connu une baisse de 130 000 dollars. Celle-ci vient notamment du fait qu'aucun symposium en vérification financière n'a été organisé et que la formation liée à la nouvelle présentation des rapports est terminée.

Les coûts afférents aux activités d'encadrement et de gestion ont augmenté de 455 000 dollars. Cette hausse s'explique, d'une part, par la décision d'atténuer les répercussions des départs à la retraite des cadres au cours des prochaines années ; quatre postes d'encadrement ont été ajoutés. D'autre part, elle découle de la tenue d'une deuxième réunion avec l'ensemble des employés.

Pour ce qui est des coûts des activités liées à l'administration, ils ont connu une hausse de 403 000 dollars, laquelle est surtout liée aux travaux d'aménagement exécutés en 2012-2013 et à l'embauche de nouveaux employés dans les postes vacants.

Coûts par heure de vérification

Le coût total par heure de vérification pour chacune des activités est présenté dans le tableau 4. Ce coût se compose des coûts directs, lesquels incluent les coûts de la main-d'œuvre, les honoraires professionnels et les frais de déplacement liés directement aux activités de vérification. Il comprend également les coûts indirects, qui sont formés des frais de soutien professionnel et de formation, lesquels ont été répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent, lorsque c'était possible. Les frais généraux, les frais d'encadrement et de gestion ainsi que ceux associés à l'administration, qui ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées, font aussi partie des coûts indirects.

Tableau 4 Coûts par heure de vérification selon le secteur d'activité (en dollars)

	Vérification financière[1]			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2012-2013	2011-2012[2]	2010-2011[2]	2012-2013	2011-2012[2]	2010-2011[2]
Coûts directs	52,49	50,87	51,31	62,70	60,63	63,41
Coûts indirects	36,44	34,50	35,63	36,28	37,71	39,38
Coût total par heure	**88,93**	**85,37**	**86,94**	**98,98**	**98,34**	**102,79**
Nombre d'heures de vérification	179 105	177 220	168 511	110 271	102 198	97 510

1. Les données excluent les honoraires versés aux cabinets privés pour des audits d'états financiers.
2. Les données ont été modifiées pour tenir compte de la méthode de calcul utilisée en 2012-2013.

Le coût total par heure pour les activités de vérification financière (88,93 dollars) a augmenté de 4 % (3,56 dollars) par rapport à celui de 2011-2012, notamment à cause des ajustements salariaux prévus dans les conditions de travail des employés ainsi que du coût relatif à l'inspection de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Cette inspection a généralement lieu tous les trois ans.

En ce qui concerne la VOR, le coût total par heure a légèrement augmenté (1 %) par rapport à l'an dernier, passant de 98,34 à 98,98 dollars. Cette augmentation s'explique également par les ajustements salariaux. Toutefois, celle-ci a été limitée, compte tenu d'un investissement moindre dans les activités de soutien professionnel.

Enfin, pour 2012-2013, le coût moyen par heure – vérification financière et optimisation des ressources – a été de 92,76 dollars[3], soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Ce coût se compare avantageusement à celui du Vérificateur général de la Saskatchewan, soit 109,85 dollars par heure, seul vérificateur législatif canadien à rendre publique cette information dans son rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

3. Ce coût exclut les honoraires versés par le Vérificateur général aux cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé pour des audits d'états financiers.

Coûts des interventions terminées

Les travaux du Vérificateur général sont diversifiés. Le tableau 5 présente le nombre d'interventions terminées par année ainsi que leur coût total, lequel inclut les honoraires professionnels des cabinets du secteur privé assumés par les entités ou par le Vérificateur général. Mentionnons que ces interventions s'échelonnent généralement sur deux années financières du Vérificateur général.

Tableau 5 Nombre d'interventions terminées et coût total

	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Vérification financière			
Audits d'états financiers et d'autres informations financières	234	216	227
Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction[1]	50	56	58
Coût total (M$)	**23,5**	**23,4**	**22,7**
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérifications courantes	13[2]	7	14
Autres travaux	1[2]	1	4
Suivis des recommandations	5[2]	2	3
Coût total (M$)	**11,7**	**6,9**	**12,6**

1. Le tome portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes fait partie de cette rubrique.
2. La liste des interventions est présentée à l'annexe 2.

Le coût total des interventions de vérification financière est resté stable par rapport à celui de 2011-2012, même si le nombre de missions a augmenté. Signalons que le nombre de missions de ce type varie d'une année à l'autre. Certaines entités font l'objet de plus d'une intervention, principalement parce qu'elles préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas notamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec (59 interventions), de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (14 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (13 interventions).

Il est à noter que, même si le nombre d'interventions est de 50 pour les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction, les coûts consacrés à ces activités correspondent à 6 % du coût total. Pour le tome de 2012-2013 portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes, le montant est de 1,3 million de dollars, soit le même qu'en 2011-2012.

Le coût des interventions de VOR a augmenté de 70 % par rapport à celui de 2011-2012. La publication de 19 interventions, comparativement à 10 en 2011-2012, explique cette variation. Précisons que le nombre d'interventions fluctue en fonction de la date d'achèvement des travaux. Au cours des 5 derniers exercices, nous en avons publié en moyenne 16 par année.

Vérification financière

Nous présentons dans le tableau 6 les coûts concernant les interventions financières ayant un historique de trois ans (à l'exception des états financiers consolidés du gouvernement et des audits conjoints).

Tableau 6 Coûts des 122 interventions financières ayant un historique de 3 ans (en milliers de dollars)

Auteur des interventions	Nombre d'interventions	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Vérificateur général	**60**	**4 959**	**4 753**	**4 516**
Cabinets privés				
Honoraires des cabinets[1]		1 419	1 509	1 713
Encadrement des travaux par le Vérificateur général		680	658	690
Sous-total	**62**	**2 099**	**2 167**	**2 403**
Total	**122**	**7 058**	**6 920**	**6 919**

1. Les honoraires des cabinets privés assumés par les entités sont inclus dans cette rubrique.

Comme le montre ce tableau, le coût relatif aux interventions réalisées par le Vérificateur général en 2012-2013 a augmenté de 4 %, alors que celui des interventions confiées à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé a diminué à peu près dans la même proportion. Ce coût se compose des honoraires professionnels des cabinets et des sommes liées à l'encadrement des travaux par le Vérificateur général. Le renouvellement de contrats à des prix moindres explique la baisse des honoraires des cabinets. Le coût lié aux travaux de supervision menés par le Vérificateur général a, quant à lui, augmenté de 3 % par rapport à celui de 2011-2012.

À titre informatif, le lecteur trouvera à l'annexe 3 des renseignements détaillés relativement aux missions que nous avons confiées à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à celles-ci.

En 2012-2013, les états financiers de cinq établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (deux centres hospitaliers universitaires, une université, un cégep et une commission scolaire) ont été audités pour une deuxième année consécutive par le Vérificateur général. Le coût de ces audits s'est élevé à 1,4 million de dollars, comme l'an passé.

Des audits ont également été menés conjointement avec des cabinets du secteur privé. En 2012-2013, nous avons procédé de cette façon pour l'audit des états financiers des mêmes entités que l'an passé à une exception près, soit la Société générale de financement du Québec, qui a fusionné avec Investissement Québec. La répartition des travaux entre les co-auditeurs (Vérificateur général et cabinets du secteur privé) peut varier d'une année à l'autre. Le tableau 7 présente le coût de ces travaux.

Tableau 7 Coût des audits conjoints (en milliers de dollars)

	Exercice terminé								
	2012			2011			2010		
	VGQ	Cabinets privés[1]	Total	VGQ	Cabinets privés[1]	Total	VGQ	Cabinets privés[1]	Total
CDPQ	591	1 663	**2 254**	612	1 348	**1 960**	710	1 555	**2 265**
HQ	512	2 222	**2 734**	518	2 171	**2 689**	457	2 291	**2 748**
IQ	319	475	**794**	261	275	**536**	283	312	**595**
LQ	574	1 194	**1 768**	671	1 384	**2 055**	708	1 409	**2 117**
SAAQ	314	185	**499**	320	221	**541**	299	147	**446**
SAQ	131	270	**401**	149	198	**347**	142	198	**340**
SGF	–	–	–	146	516	**662**	89	254	**343**[2]
Total	**2 441**	**6 009**	**8 450**	**2 677**	**6 113**	**8 790**	**2 688**	**6 166**	**8 854**

1. Les honoraires professionnels des cabinets privés sont assumés par les entités et sont établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.
2. Il s'agit des coûts accumulés au 31 mars 2011, compte tenu de la fusion avec Investissement Québec (en vigueur depuis le 1er avril 2011). Les états financiers au 31 décembre 2010 ont été publiés avec ceux dressés au 31 mars 2011.

CDPQ Caisse de dépôt et placement du Québec (sans les filiales)
HQ Hydro-Québec (sans les filiales)
IQ Investissement Québec (sans les filiales)
LQ Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
SAAQ Société de l'assurance automobile du Québec (y compris le fonds administré)
SAQ Société des alcools du Québec
SGF Société générale de financement du Québec (sans les filiales)

Pour l'exercice terminé en 2012, le coût total pour l'audit des états financiers de ces entités s'est élevé à 8,5 millions de dollars. Les coûts du Vérificateur général représentent 29 % de ce montant (2011 : 30 %).

Si nous excluons le coût de l'audit de la SGF pour l'exercice terminé en 2011, le coût total des audits des cabinets du secteur privé est en hausse de 7 %. Comme nous l'avons déjà souligné dans nos rapports, nous sommes d'avis qu'un audit conjoint n'est pas nécessaire pour certaines de ces entités. Le premier chapitre du tome du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013* consacré à la vérification de l'information financière et aux autres travaux connexes (hiver 2013) traite notamment de ce sujet.

Par ailleurs, l'audit des états financiers consolidés du gouvernement est une mission importante pour le Vérificateur général. Il comprend l'audit des données financières des entités du périmètre comptable qui ne font pas l'objet d'un audit distinct. Les coûts liés à l'audit de ces états pour l'année financière terminée le 31 mars 2012 se sont chiffrés à 2,6 millions de dollars, contre 3,2 millions en 2011 (figure 1). Il est difficile pour le Vérificateur général de se comparer quant à cet audit puisqu'aucun vérificateur législatif au Canada ne présente une telle information dans son rapport annuel.

Figure 1 **Coût de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars**

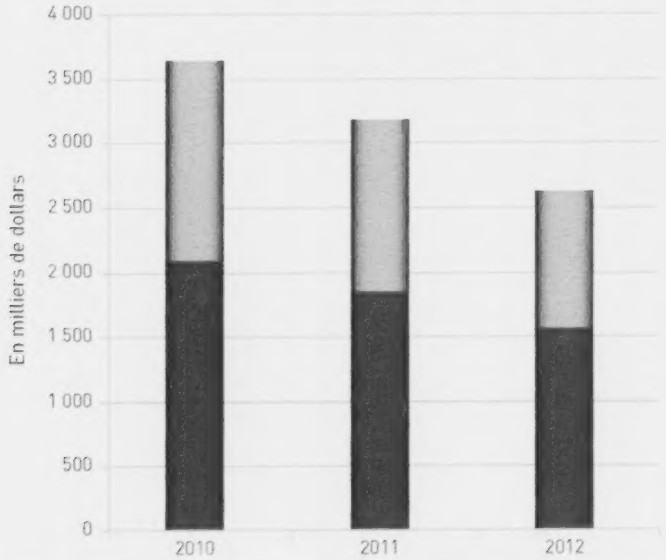

	2010	2011	2012
Coûts indirects[1]	1 555	1 335	1 065
Coûts directs	2 083	1 839	1 554
Coût total	**3 638**	**3 174**	**2 619**
Nombre d'heures	41 405	35 998	29 262

1. Les coûts indirects se composent des frais généraux (loyer, télécommunications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et à la gestion, et à l'administration.

La diminution des coûts en 2012 est attribuable en grande partie à la création de l'Agence du revenu du Québec, qui a été substituée au ministère du Revenu. Comme l'Agence dresse ses propres états financiers (audités par le VGQ), le montant lié à cet audit ne fait pas partie cette année du calcul, alors que 571 000 dollars avaient été pris en compte en 2011 concernant l'audit des données financières du ministère.

Vérification de l'optimisation des ressources

Pour la VOR, le coût des vérifications courantes publiées dans les tomes du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013* s'est élevé à 8,7 millions de dollars, le coût moyen étant de 668 000 dollars (figure 2). Cela représente une hausse du coût moyen de 6 % par rapport à l'année précédente.

Figure 2 Coût moyen des vérifications courantes de l'optimisation des ressources

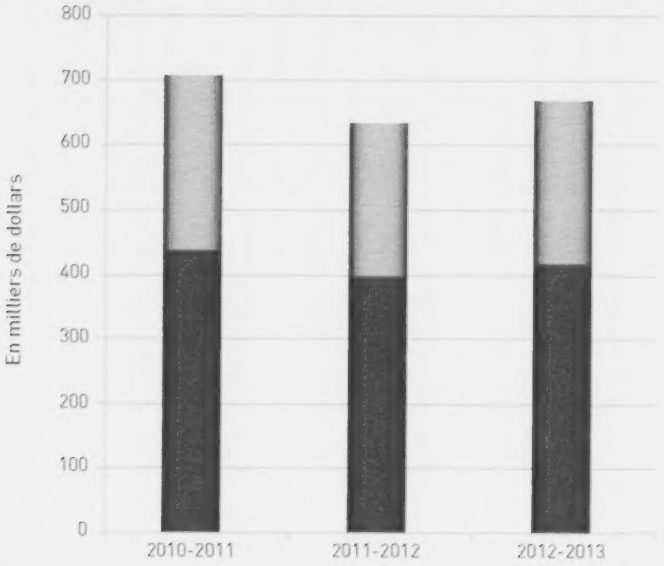

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Coûts indirects[1]	270	236	252
Coûts directs	436	397	416
Coût moyen	**706**	**633**	**668**
Heures en moyenne	7 314	6 411	6 975
Nombre de vérifications courantes	14	7	13

1. Les coûts indirects se composent des frais généraux (loyer, télécommunications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et à la gestion, et à l'administration.

La hausse du coût moyen des vérifications s'explique par le nombre d'heures effectuées pour ce type de vérification. En 2012-2013, 6975 heures y ont été consacrées en moyenne ; l'année précédente, la moyenne était de 6411 heures. De fait, deux vérifications – *Déficit d'entretien des infrastructures publiques* et *Contrats de services professionnels liés au traitement de l'information* – ont nécessité plus de 10000 heures chacune, alors qu'en 2011-2012, c'était le cas pour une seule. Si l'on exclut ces deux VOR, la moyenne aurait été de 6161 heures (5785 en 2011-2012).

Divers facteurs influent sur le nombre d'heures nécessaires pour mener à bien une VOR, dont la complexité des enjeux relatifs au sujet, les modifications dans l'affectation du personnel, les difficultés quant à l'obtention de documents et à la validation des constats ainsi que l'ajout de travaux au cours de la vérification.

D'autre part, le coût moyen des suivis des recommandations publiés a été de 190000 dollars, comparativement à 193000 dollars en 2011-2012. Tout comme pour les VOR, le coût d'un suivi varie en fonction de divers éléments, dont le nombre d'entités visées, le nombre de recommandations faisant l'objet du suivi et les déplacements requis.

Par ailleurs, d'autres travaux ont nécessité 2 millions de dollars, soit un peu moins qu'en 2011-2012. La constitution d'une banque de projets, la préparation des auditions devant les commissions parlementaires et les travaux associés à la réalisation de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance font partie de ces travaux. Il est à noter qu'aucune vérification particulière n'a été publiée depuis 2009-2010.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Le 13 juin 2012, le *Plan stratégique 2012-2015* a été déposé à l'Assemblée nationale. Le présent rapport constitue donc la première reddition de comptes à l'égard de ce plan.

	Plan stratégique 2012-2015
Notre mission	Dans l'esprit de la *Loi sur le vérificateur général*, favoriser, par la vérification financière et celle de l'optimisation des ressources, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec, et ce, dans la perspective d'un développement durable.
Notre vision	Un employeur recherché, une institution performante et experte au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics.
Nos valeurs	▪ L'indépendance, l'objectivité et le respect : nos assises. ▪ L'exemplarité, la transparence et la rigueur : notre engagement. ▪ Le professionnalisme et l'intégrité : notre force.
Notre client	L'Assemblée nationale et ses commissions.
Nos partenaires	▪ Les autres vérificateurs législatifs. ▪ Les organismes de normalisation en vérification, en comptabilité et en gestion. ▪ Les cabinets de comptables professionnels agréés.
Nos orientations	**1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle.** 1.1 Des travaux à valeur ajoutée. 1.2 Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique. **2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique.** 2.1 L'influence des travaux du Vérificateur général. **3. Être un employeur de choix.** 3.1 La consolidation de la main-d'œuvre. 3.2 L'optimisation des compétences. **4. Améliorer nos pratiques de façon continue.** 4.1 Des travaux de qualité. 4.2 Un milieu de travail respectueux de l'environnement.

Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles tendent à concrétiser notre vision. Dans les paragraphes suivants, nous vous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2012-2013 ; pour l'objectif 1.1.1, l'annexe 4 liste les rapports publiés portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique. Quant à l'annexe 5, elle donne des informations concernant les activités d'autres vérificateurs législatifs.

Au service de l'Assemblée nationale dans la perspective d'un développement durable

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Il partage avec cette institution et ces groupes de travail l'intérêt de parfaire la gestion de l'administration publique et de favoriser la fiabilité de l'information financière produite par les entités gouvernementales.

Orientation 1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle

Nos travaux de vérification constituent une source impartiale d'information lors des débats parlementaires. Ils se doivent de retenir l'attention des membres de l'Assemblée nationale et de faire régulièrement l'objet d'une étude approfondie par l'une de ses commissions, notamment la CAP.

De fait, le Vérificateur général vise à transmettre des travaux à valeur ajoutée aux élus. Le tableau 8 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à l'orientation 1.

Tableau 8 Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011
1.1.1	Réaliser des travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique.	Nombre de rapports concernant les secteurs suivants : ▪ la santé et les services sociaux ; ▪ l'éducation ; ▪ les infrastructures ; ▪ les ressources naturelles ; ▪ les finances publiques ; ▪ la mesure de la performance.	1 par secteur	10 rapports, dont au moins 1 par secteur	3 rapports dans 3 secteurs[1]	13 rapports, dont au moins 1 par secteur[1]
1.1.2	Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général.	Nombre de rapports examinés par une commission parlementaire ;	10	2	8	7
		Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 années suivant leur publication.	75 %	58 %	73 %	75 %

1. Le VGQ n'avait pas cet objectif dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

Tableau 8 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 1 (suite)**

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011
1.1.3	Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des principes comptables généralement reconnus.	Pourcentage des rapports de l'auditeur ne contenant pas d'opinion modifiée[2].	100 %	98 %	99 %	99 %
1.1.4	Sensibiliser les parlementaires au concept de développement durable et à ses principes.	Nombre de commissions parlementaires (autres que la Commission de l'administration publique) dont des membres ont participé à une rencontre d'information.	2 nouvelles commissions	-	1	-
1.2.1	Effectuer un suivi concernant l'application des recommandations formulées aux entités par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	70 %	83 %	70 %	68 %
1.2.2	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous les nouveaux membres	2 sur 2	1 sur 1	3 sur 3
1.2.3	S'assurer de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général.	Nombre de membres sondés se déclarant satisfaits.	Tous les membres	s.o.	5 sur 5	4 sur 4

2. L'indicateur a été modifié pour ajuster la terminologie à celle de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

1.1 Des travaux à valeur ajoutée

Le Vérificateur général oriente ses interventions en fonction de la valeur ajoutée des travaux qu'il réalise au profit des parlementaires et selon les pouvoirs qui lui sont donnés par sa loi. Sa capacité à établir des liens entre les multiples observations issues de ces travaux, à en dégager des conclusions rigoureuses et à formuler des recommandations réfléchies concourt à la pertinence ainsi qu'à l'utilité des rapports qu'il dépose à l'Assemblée nationale.

À cet égard, nous voulions réaliser des travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique dans chacun des six secteurs spécifiés dans le tableau 8 (**objectif 1.1.1**). Nous avons atteint notre cible en produisant au moins 1 rapport pour chaque secteur visé. Les 10 rapports publiés figurent dans l'annexe 4.

D'autre part, l'examen des rapports de vérification par une commission parlementaire permet de maximiser l'utilisation de nos travaux (**objectif 1.1.2**). Pour 2012-2013, nous souhaitions que 10 rapports fassent l'objet d'un tel exercice, même si nous étions conscients que l'atteinte de cette cible est directement liée au temps d'audition des commissions. La CAP a examiné 2 de nos rapports, comparativement à 8 en 2011-2012. Le déclenchement d'élections le 1er août 2012 a réduit considérablement le temps d'audition de toutes les commissions, ce qui ne nous a pas permis d'atteindre notre cible. Soucieux de susciter l'intérêt des membres de cette commission pour ses travaux, le vérificateur général les a invités à une séance d'information sur le contenu de chacun des quatre tomes de son rapport annuel à l'Assemblée nationale, et ce, avant leur dépôt.

Nous suivons également avec intérêt le pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication pour dresser un portrait à long terme de l'utilisation de nos travaux. Le résultat obtenu a été de 58 %, ce qui représente 17 points de moins que la cible. Les parlementaires ont utilisé ou évoqué 29 des 50 rapports publiés durant cette période. Ce résultat s'explique notamment par la diminution du nombre de jours pendant lesquels le Parlement a siégé en raison des élections.

Les utilisateurs d'information financière devraient disposer d'une information de qualité en la matière. Pour assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des principes comptables généralement reconnus, notamment les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP) et les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous visions à ce que tous les rapports de l'auditeur signés par le vérificateur général ne contiennent pas d'opinion modifiée pour les missions terminées en 2012-2013 (**objectif 1.1.3**). Rappelons qu'une opinion modifiée est formulée lorsque les états financiers comportent une ou plusieurs anomalies significatives.

De tous les rapports signés, quatre ont donné lieu à des opinions modifiées. Ces rapports accompagnaient les états financiers des entités suivantes :

- Agence du revenu du Québec pour les activités de nature administrative (au 31 mars 2012). Une réserve a été ajoutée dans le rapport de l'auditeur puisque les données des opérations fiduciaires relatives à l'administration provisoire des biens non réclamés aux 31 décembre 2010 et 2011 n'ont pu être auditées en l'absence d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces données.
- Centre hospitalier universitaire de Québec (au 31 mars 2012). Deux réserves relatives aux NCCSP ont été formulées dans le rapport : l'une avait trait aux passifs afférents aux obligations envers les employés en congé parental et en assurance-salaire tandis que l'autre portait sur la comptabilisation des contrats de location d'immeubles. Mentionnons que ces réserves ont été formulées par les autres auditeurs externes à l'égard de tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, lorsque la situation s'appliquait.
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (au 31 mars 2012). Le rapport faisait état de dérogations aux NCCSP : l'une concernait les passifs afférents aux obligations envers les employés en congé parental et en assurance-salaire (réserve commune aux établissements du réseau), l'autre était liée à la comptabilisation du produit de la cession d'immobilisations (volet commercial de la Direction des ressources technologiques).

- Investissement Québec (au 31 mars 2012). Le rapport indiquait que l'omission d'informations comparatives constituait une dérogation aux IFRS.

Par ailleurs, dans le but de sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (**objectif 1.1.4**), le vérificateur général et le commissaire au développement durable prévoyaient rencontrer les membres de deux commissions parlementaires autres que la CAP. En janvier 2013, le commissaire a lancé une invitation au président et au vice-président de sept commissions en vue d'organiser une rencontre d'information. Le 28 mars 2013, la Commission de l'aménagement du territoire a répondu positivement à cette invitation et l'a convié à une rencontre le 11 avril.

1.2 Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique

La CAP a la compétence d'entendre, chaque année, les sous-ministres et les dirigeants d'organismes pour s'assurer qu'ils rendent des comptes sur leur gestion. Au terme de ses auditions, elle formule des recommandations pour inciter ces administrateurs publics à améliorer les pratiques de gestion des organisations qu'ils dirigent.

Afin de soutenir cette démarche d'amélioration de la gestion des fonds publics, nous nous sommes engagés à effectuer un suivi concernant l'application de recommandations formulées aux entités par la CAP (**objectif 1.2.1**). Le choix des recommandations s'effectue en fonction de certains critères, dont le lien avec la mission du Vérificateur général et la possibilité de vérifier son application au prix d'un effort raisonnable. C'est ainsi que nous avons effectué, en 2012-2013, le suivi de 83 % des 36 recommandations formulées dans les vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Ce résultat dépasse la cible de 13 points, laquelle est de 70 % annuellement. Nous avons jugé que les progrès étaient satisfaisants à l'égard de 78 % des recommandations choisies.

De plus, nous nous sommes donné l'objectif d'expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de cette commission, et ce, dans les six mois suivant leur nomination (**objectif 1.2.2**). Le 6 novembre 2012, à la suite des élections, de nouveaux députés ont été appelés à siéger à la CAP. En janvier 2013, tous les membres de cette dernière ont été invités à une séance d'information : le vérificateur général, accompagné du commissaire au développement durable et des autres vérificateurs généraux adjoints, y a expliqué son rôle et l'apport de notre institution au contrôle parlementaire. Cette rencontre a permis d'informer deux nouveaux membres avant l'échéance fixée. Soulignons que d'autres parlementaires, qui étaient présents, ont aussi bénéficié de ces explications.

Nous nous préoccupons également de la satisfaction des membres de la CAP à l'égard de nos travaux (**objectif 1.2.3**) et visons à ce que tous les membres se déclarent satisfaits. Compte tenu des élections, les travaux parlementaires ont débuté le 30 octobre 2012 et la première séance de travail à laquelle le Vérificateur général a assisté a eu lieu le 23 janvier 2013. Dans ce contexte, nous avons jugé préférable de reporter le sondage prévu, considérant que les nouveaux membres n'auraient eu que quelques mois pour fonder leur opinion.

Pour une saine gestion des fonds publics

Le Vérificateur général cherche à susciter des améliorations en matière de gestion publique en communiquant aux dirigeants des entités les constatations, les recommandations et les autres commentaires qui découlent de ses travaux de vérification financière et de celle de l'optimisation des ressources.

Orientation 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique

La mise en œuvre des recommandations formulées par le Vérificateur général traduit l'influence concrète qu'il exerce sur les pratiques de gestion adoptées par les entités gouvernementales. Outre ses travaux de vérification, il peut entreprendre des démarches auprès des responsables associés à son champ d'action pour partager avec eux les connaissances acquises par son personnel. Le tableau 9 regroupe les résultats ayant trait aux objectifs afférents à cette orientation.

Tableau 9 Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011
2.1.1	Favoriser l'application des recommandations formulées aux entités par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants ;	70 %	60 %	52 %	58 %
		Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'une demande de la Commission de l'administration publique et répondant aux attentes du Vérificateur général.	100 %	96 %	s.o.	s.o.
2.1.2	Accroître le partage des connaissances du Vérificateur général avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance.	Nombre d'actions mises en œuvre.	3 actions, notamment en développement durable	5	s.o.	s.o.

2.1 L'influence des travaux du Vérificateur général

Le taux d'application des recommandations constitue un bon moyen d'évaluer les retombées de nos travaux. Dans notre plan stratégique, nous visions à ce que, en 2012-2013, 70 % des recommandations formulées par le Vérificateur général donnent lieu à des progrès satisfaisants (**objectif 2.1.1**). Cette cible n'a pas été atteinte, le taux enregistré cette année étant de 60 % (52 % en 2011-2012).

Précisons que le taux d'application que nous avons établi regroupe les résultats ayant trait aux recommandations faisant suite aux vérifications financières et aux VOR. Le tableau 10 détaille les résultats pour chacune de ces catégories.

Tableau 10 Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants[1]	60 %	52 %	54 %	60 %	54 %	66 %
Nombre de recommandations	189	217	377	151	89	184
Nombre de rapports	41	43	55	13	6	12

1. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

En vérification financière, les résultats présentés concernent les rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction dans la période d'avril 2012 à mars 2013 et portent en majorité sur les exercices terminés en 2011 et en 2012. Le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants a été de 60 %, soit une hausse de 8 points par rapport à celui de l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par les résultats obtenus pour les recommandations portant sur la gestion et la divulgation de l'information financière.

Notons que nous avons publié en mars 2013, dans le tome *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, un portrait des recommandations formulées dans les rapports transmis aux entités d'octobre 2011 à septembre 2012.

Par ailleurs, l'évaluation des progrès dans l'application des recommandations formulées dans les VOR est généralement effectuée trois ans après leur publication. Tout d'abord, l'entité fait une première évaluation. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité. Nous pouvons nous inspirer de ces travaux pour la sélection des recommandations devant faire l'objet d'un suivi plus approfondi.

En 2012-2013, 60 % des recommandations suivies ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Nous avons fait le suivi de 151 recommandations : 63 avaient été publiées dans les tomes de 2008-2009 et 88, dans les tomes de 2009-2010.

Le tableau 11 montre que, pour 4 des 13 vérifications, le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants dépasse la cible, qui est de 70 %. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le nombre peu élevé de vérifications pour lesquelles la cible est atteinte, notamment le fait que la coordination entre les différents acteurs appelés à prendre en compte certaines recommandations nécessite parfois plus de temps que pour d'autres. De plus, l'application des recommandations est parfois tributaire de changements législatifs.

Néanmoins, si l'on analyse l'évolution du taux d'application depuis quelques années, on remarque que, depuis trois ans, la cible n'a pas été atteinte. C'est pourquoi nous avons entrepris, comme il est mentionné dans le premier chapitre du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014*, printemps 2013, une réflexion sur le processus qui chapeaute la formulation et le suivi des recommandations pour susciter un meilleur taux d'application et fournir aux parlementaires l'information la plus utile à cet effet.

Tableau 11 Application des recommandations par vérification

Nom de la vérification	Recommandations suivies	Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants	
		N^bre	%
Mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers	5	5	100
Société de développement des entreprises culturelles	4	4	100
Rapport spécial portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement »	7	7	100
Institut national de santé publique du Québec : vérification relative à la gestion, à la conformité et à la reddition de comptes	13	12	92
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : services et subventions aux entreprises	18	12	67
Gestion des centres jeunesse et allocation des ressources	23	15	65
Régie des alcools, des courses et des jeux : performance, délivrance des permis et surveillance	15	9	60
Interventions en matière d'habitation	19	10	53
Relations d'affaires des cégeps avec des partenaires	10	4	40
Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale »	5	2	40
Interventions gouvernementales dans le secteur minier	19	7	37
Soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice	4	1	25
Maintien de la biodiversité	9	2	22
Total	**151**	**90**	**60**

Depuis 2009-2010, nous procédons également au suivi des recommandations environ cinq ans après la publication du rapport de VOR si nous avions jugé après trois ans que les progrès étaient insatisfaisants. Par conséquent, les recommandations formulées en 2007-2008 pour lesquelles les progrès enregistrés étaient insatisfaisants ont de nouveau fait l'objet d'un suivi. Le taux d'application établi en 2012-2013 à l'égard des recommandations de 2007-2008 a été de 92 %, alors qu'il était de 69 % lors du premier suivi.

Pour favoriser la mise en œuvre des recommandations qui leur sont adressées, les responsables des entités visées doivent produire un plan d'action énumérant les actions structurantes pour chacune d'entre elles et établir un échéancier. Un des objectifs que nous nous sommes donnés est d'analyser tous les plans demandés par la CAP à la suite de nos travaux et de nous assurer qu'ils répondent à nos attentes (**objectif 2.1.1**). En 2012-2013, nous avons analysé les 28 plans d'action reçus des entités durant l'année (2011-2012 : 27). Un seul des documents soumis n'a pas répondu à nos attentes, soit celui produit par le Tribunal administratif du Québec concernant notre rapport sur la gestion des tribunaux administratifs.

Les travaux du Vérificateur général contribuent d'une autre façon à améliorer la gestion des fonds publics. En effet, les nombreuses missions menées à bien par ses employés font que ceux-ci détiennent une expertise utile et diversifiée. Il s'est donc engagé à déployer des efforts particuliers pour réaliser des actions en vue d'accroître le partage de ses connaissances avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance (**objectif 2.1.2**). En 2012-2013, le vérificateur général ou ses représentants ont participé à cinq événements permettant de concrétiser cet objectif. Deux actions de plus que ce qui était prévu ont ainsi été accomplies. Voici le détail de ces événements :

- Au Congrès 2012 du Barreau du Québec, le vérificateur général par intérim, M. Michel Samson, a prononcé une conférence intitulée « La gouvernance dans le secteur public québécois ».
- Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du Groupe des responsables en analyse et évaluation de programme (GRAEP), M. Samson a participé avec M. Yvon Marcoux, président de la Commission de l'administration publique, à une table ronde sur le thème « Besoins en information des différentes institutions sur les résultats des interventions publiques et place prise par l'évaluation de programme dans la reddition de comptes des ministères et organismes ».
- Lors des deux jours où s'est tenue la Journée des CPA en entreprise et du secteur public, organisée par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M. Jean Cinq-Mars, commissaire au développement durable, a prononcé deux conférences dont le sujet était « Le développement durable : un cadre de gestion incontournable ».
- Une conférence des membres de l'Institut des auditeurs internes - section de Québec (IAI Québec) a fourni l'occasion à deux cadres d'exposer leur point de vue sur le thème suivant : « L'auditeur à l'égard de la gestion de projets majeurs en TI ».

Un employeur recherché, reconnu pour son expertise

La gestion des ressources humaines représente un défi de taille. Les tendances démographiques ainsi que la propension des employés à envisager une plus grande mobilité professionnelle sont parmi les facteurs à considérer. La mise en œuvre de moyens pertinents et efficaces en la matière est une préoccupation continuelle pour le Vérificateur général. Sa crédibilité et son pouvoir d'influence reposent avant tout sur l'expertise de ses ressources humaines.

Orientation 3. Être un employeur de choix

Pour conserver sa réputation et continuer de tendre vers l'excellence, notamment en recrutant des personnes dont les connaissances et le savoir-faire comblent ses attentes, le Vérificateur général devra chercher à fidéliser sa main-d'œuvre en lui témoignant sa confiance et sa reconnaissance. Il devra également donner à chacun l'occasion d'exploiter et de développer ses forces. L'objectif global est de créer un environnement de travail qui valorise et suscite le dépassement. Les résultats relatifs aux objectifs contenus dans l'orientation 3 sont exposés dans le tableau 12.

Tableau 12 Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011
3.1.1	Attirer, dans un délai raisonnable, des personnes détenant l'expertise et le profil nécessaires à la réalisation des travaux.	Pourcentage des personnes sélectionnées qui acceptent une offre d'emploi ;	90 %	85 %	s.o.	s.o.
		Délai moyen pour pourvoir les postes.	6 semaines	8,5	s.o.	s.o.
3.1.2	Renforcer la mobilisation du personnel.	Taux de maintien en poste ;	88 %	92 %	89 %	85 %
		Moyenne des années d'expérience cumulées chez le Vérificateur général ;	8 années	7,4	7,2	s.o.
		Indice de satisfaction des employés.	8 sur 10[1]	s.o.	8 sur 10	s.o.
3.2.1	Soutenir le développement des compétences professionnelles du personnel.	Mise au point d'une stratégie de gestion des connaissances et des compétences ;	Adoption en 2013	Stratégie adoptée	s.o.	s.o.
		Taux d'application des mesures incluses dans la stratégie de gestion des connaissances et des compétences ;	90 %[1]	s.o.	s.o.	s.o.
		Moyenne du nombre de jours de formation, par personne.	8 jours	9	10	7

1. Cette cible doit être atteinte d'ici 2014-2015.

3.1 La consolidation de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre qualifiée dont le Vérificateur général a besoin se fait rare, en plus d'être sollicitée par le secteur privé et les autres entités gouvernementales. Nous devons surveiller la situation de près pour pouvoir prendre les mesures appropriées, au moment opportun, pour parer aux difficultés rencontrées.

Dans ce contexte, nous nous sommes fixé comme objectif d'attirer, dans un délai raisonnable, des personnes détenant l'expertise et le profil nécessaires à la réalisation de nos travaux (**objectif 3.1.1**). Concrètement, nous souhaitons que 90 % des personnes sélectionnées acceptent nos offres d'emploi. En 2012-2013, 85 % des 27 offres présentées aux candidats ont été acceptées. En fait, seulement 4 personnes ont refusé notre proposition (2 d'entre elles ont mentionné que le niveau salarial n'était pas adéquat). Pour ce qui est du délai moyen pour pourvoir les 23 postes, celui-ci a été de 8,5 semaines, alors que la cible était de 6 semaines. Si l'on exclut du calcul le temps requis pour doter l'un de ces postes (agent de secrétariat), le délai moyen pour pourvoir les 22 autres aurait été de 5,5 semaines.

La crédibilité du Vérificateur général repose en majeure partie sur l'expertise et le savoir-faire des personnes à son emploi : leur engagement est essentiel à la réalisation de sa mission. Il a donc prévu déployer des efforts particuliers pour renforcer la mobilisation de son personnel (**objectif 3.1.2**). Trois indicateurs clés servent à mesurer cet aspect. Le premier indicateur est le taux de maintien en poste, et la cible annuelle est de 88 %. En 2012-2013, 92 % des personnes employées par le Vérificateur général y ont poursuivi leur carrière, comparativement à 89 % en 2011-2012. Ce résultat nous réjouit, compte tenu du nombre d'emplois disponibles dans la fonction publique.

Le deuxième indicateur est le nombre d'années d'expérience cumulées chez nous. Cette donnée nous indique dans quelle mesure les départs s'effectuent avant que le personnel ait atteint un certain seuil d'ancienneté. Au 31 mars 2013, les employés détenaient en moyenne 7,4 années d'ancienneté (la cible est de 8). Les départs à la retraite sont étroitement liés à ce résultat, puisque les personnes qui ont quitté l'organisation y travaillaient depuis plusieurs années. Nous sommes à évaluer l'effet des prochains départs à la retraite sur la cible ; si cela est nécessaire, elle sera révisée.

L'indice de satisfaction des employés est le troisième indicateur susceptible de nous renseigner sur la mobilisation du personnel. Le prochain sondage sera tenu en 2014-2015.

3.2 L'optimisation des compétences

L'efficacité du Vérificateur général est intimement liée aux actions soutenant le développement des compétences professionnelles de son personnel (**objectif 3.2.1**). Pour ce faire, il est opportun d'avoir un portrait de l'expertise détenue par les employés ainsi que de leurs façons de faire. La mise au point d'une stratégie de gestion des connaissances et des compétences est un premier pas en ce sens. Celle-ci a été élaborée et adoptée comme nous l'avions planifié. D'ici le 31 mars 2015, nous visons à ce que 90 % des mesures incluses dans la stratégie soient appliquées.

À l'égard du même objectif, nous encourageons nos employés à parfaire leurs connaissances dans différents domaines. Nous leur offrons également des cours permettant d'actualiser ce savoir. En 2012-2013, la cible quant à la moyenne du nombre de jours de formation par personne était de 8 ; nos employés ont consacré en moyenne 9 jours à ce volet de leurs activités professionnelles. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de l'an dernier (10 jours), compte tenu de la volonté du Vérificateur général de participer aux efforts de réduction des dépenses de nature administrative.

Par ailleurs, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2012 a atteint 3 % (588 000 dollars), soit 1 point de pourcentage de moins qu'en 2011 (678 000 dollars). L'exigence légale est de 1 %.

Une institution performante

Le Vérificateur général se fait un devoir de tirer le meilleur parti des crédits qui lui sont alloués par l'Assemblée nationale et d'administrer ses ressources de manière exemplaire, notamment en ce qui a trait à l'impact environnemental de ses activités. La qualité des travaux est aussi également une préoccupation constante pour l'organisation.

Orientation 4. Améliorer nos pratiques de façon continue

La recherche de l'excellence exige d'être à l'affût et de mettre à profit les outils technologiques de même que les processus de gestion les plus efficaces, y compris en matière de développement durable. En fonction de leur expertise, les différentes équipes contribuent à la mise en œuvre des meilleures pratiques. Les membres du personnel s'appliquent à exécuter leurs tâches avec tout le soin voulu. Le tableau 13 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 4.

Tableau 13 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 4**

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011
4.1.1	Appliquer les meilleures méthodes de travail et disposer d'outils technologiques performants en faisant appel à l'étalonnage.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification ;	100 %	100 %	100 %	100 %
		Nombre de processus de gestion ou de vérification ainsi que d'outils technologiques faisant l'objet d'une évaluation ;	2	3	s.o.	s.o.
		Degré de mise en œuvre des plans d'action découlant de l'évaluation des processus et des outils technologiques.	Mise en œuvre complète selon l'échéancier	2 sur 2	s.o.	s.o.
4.2.1	Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation.	Élaboration d'un cadre de gestion environnementale ;	Adoption en 2013	Cadre de gestion adopté	s.o.	s.o.
		Degré de mise en œuvre du plan d'action découlant de l'adoption du cadre de gestion environnementale.	Mise en œuvre complète selon l'échéancier[1]	s.o.	s.o.	s.o.

1. Cette cible est pour 2013-2014 et 2014-2015.

4.1 Des travaux de qualité

Le Vérificateur général cherche continuellement à parfaire ses méthodes de travail, tout en veillant à ce que celles-ci remplissent les exigences formulées par les organismes de normalisation (**objectif 4.1.1**).

Nos travaux de vérification sont évalués régulièrement de façon à voir s'ils respectent les critères pertinents. Pour ce faire, des révisions a posteriori sont effectuées à l'interne ou par des partenaires externes. En 2012-2013, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a procédé à une inspection quant au respect des normes de certification de l'ICCA (vérification financière et VOR). Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a confirmé que le Vérificateur général a respecté ces normes. Tous les travaux de révision menés à l'interne ont également conclu au respect des normes de l'ICCA.

Par ailleurs, trois processus ont fait l'objet d'une évaluation (**objectif 4.1.1**). Il s'agit de l'informatisation des dossiers associés aux travaux de VOR, du processus de migration lié au logiciel TeamMate (passage de la version R-9 à la version R-10) et de celui concernant l'audit des états financiers. Pour chacun, nous présentons l'état de situation au regard de la mise en œuvre des actions découlant de l'évaluation des processus.

Pour l'informatisation des dossiers liés aux travaux de VOR, notre objectif était d'améliorer l'efficience des travaux, notamment en facilitant les étapes de révision et d'approbation, de diminuer la documentation sur support papier et d'assurer une meilleure gestion des missions. L'utilisation du logiciel EWP TeamMate était de mise, celui-ci étant déjà exploité aux fins de la vérification financière.

Comme nous savions que le Bureau du vérificateur général du Canada utilisait déjà ce logiciel, nous avons échangé avec lui sur son expérience afin de recenser les meilleures façons de faire. Cet exercice nous a permis de développer un modèle informatisé qui intègre à la fois les exigences normatives et les processus de VOR standardisés.

L'implantation du logiciel a été graduelle et s'est effectuée par l'entremise de projets pilotes. L'expérience ainsi acquise a servi à transmettre diverses bonnes pratiques aux employés visés : tous ont participé aux formations sur l'utilisation du logiciel offertes durant l'année ou à des séances de discussion sur les approches à privilégier. Ils font désormais appel à cet outil pour mener à bien l'ensemble des missions de ce type. Comme nous l'avons prévu, l'implantation s'est terminée pour le 31 mars 2013.

Le deuxième processus est celui de la migration concernant la nouvelle version du logiciel TeamMate. Nous avons communiqué avec le Bureau du vérificateur général du Canada afin de voir comment s'y déroulait l'implantation de la version R-10 et de connaître, entre autres, les résultats des tests de fonctionnement de l'application et les mesures visant à résoudre les anomalies. L'analyse de la documentation nous a permis d'améliorer notre processus.

Nous avons prévu implanter cette version de janvier à mai 2013, soit au même rythme que la mise à jour des postes de travail et le passage à Windows 7. La formation d'une demi-journée qui est donnée à l'égard de la nouvelle version fournit l'occasion de rappeler les bonnes pratiques d'utilisation du logiciel, lequel vise à améliorer les processus de travail des vérificateurs. L'implantation se poursuivait au 31 mars 2013.

Pour le troisième processus, une équipe formée à l'interne a reçu le mandat d'améliorer les pratiques en audit des états financiers, et ce, sans compromettre le déroulement et la qualité des travaux. Les membres de cette équipe viennent de directions assurant les missions de ce type ainsi que de la Direction des services-conseils en attestation financière.

Cette équipe, qui a procédé notamment par étalonnage, a déterminé les étapes présentant le meilleur potentiel d'amélioration sur le plan de l'efficience. Parmi les sources qui ont alimenté sa réflexion, mentionnons la consultation d'experts dans le domaine, dont ceux du Bureau du vérificateur général du Canada, l'analyse des modèles disponibles (par exemple, le *Guide du praticien de l'ICCA*) et l'expérience tirée des travaux réalisés par le Vérificateur général en collaboration avec divers cabinets du secteur privé de moyenne ou de grande envergure. Dans un premier temps, nous avons retenu deux grandes étapes, soit la planification et la finalisation des missions. Nous voulions mettre au point de nouveaux outils pour les audits des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les principales modifications touchent surtout les programmes d'audit. Par exemple, l'ajout dans le dossier d'informations contextuelles aide l'auditeur à exercer son jugement professionnel. En décembre 2012, des projets pilotes ont démarré : nous avons voulu mettre à l'essai les nouveaux outils élaborés et, au besoin, rectifier le tir. Des séances de formation ont été données à l'ensemble du personnel concerné. Ces outils ont donc été introduits en janvier 2013, selon les échéances préalablement fixées.

4.2 Un milieu de travail respectueux de l'environnement

Dans ses efforts pour concrétiser les valeurs qu'il prône, le Vérificateur général s'est engagé à diminuer l'impact environnemental de ses activités au moyen de mesures de gestion particulières (**objectif 4.2.1**). Au cours de 2012-2013, des travaux ont été menés à l'échelle de l'organisation pour finaliser le cadre de gestion environnementale. Ce dernier a été approuvé par le comité de direction en mars 2013. Il a également donné lieu à l'adoption d'une politique reflétant les principes et la ligne de conduite que le Vérificateur général entend suivre en la matière.

Les travaux ayant trait à cet objectif ont aussi porté sur la façon de consolider et de bonifier les nombreuses actions entreprises au fil des ans en matière de gestion environnementale. Voulant exercer une gouvernance éclairée et évolutive à cet égard, le Vérificateur général prévoit établir un plan d'intervention en environnement (2013-2020) ; dans une perspective à court terme, il prépare un plan d'action distinct pour préciser ses actions.

Exigences législatives ou gouvernementales

Réduction et contrôle des dépenses

Le Vérificateur général appuie le *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*, déposé par la présidente du Conseil du trésor en mars 2010. Il a dressé son propre plan pour réduire de 10 % les dépenses de fonctionnement de nature administrative, objectif qu'il veut atteindre en 2013-2014. Ce plan prévoit une réduction des dépenses de 128 000 dollars, les dépenses compressibles ayant été évaluées à 1,2 million de dollars.

En 2012-2013, le Vérificateur général a réduit ses dépenses de nature administrative de 313 000 dollars par rapport à 2009-2010. Cette réduction découle des mesures instaurées cette année et de celles prises au cours des deux dernières années.

Pour ce qui est de 2012-2013, mentionnons notamment les gains suivants par rapport à 2009-2010 :

- réduction de 73 000 dollars en ce qui a trait à l'utilisation des services informatiques centraux du gouvernement lors de nos vérifications ;
- réduction de 61 000 dollars des coûts associés à l'embauche de personnel externe en matière de soutien ;
- diminution de 25 000 dollars des dépenses liées à la formation et à la participation à des colloques.

Quant aux mesures appliquées à partir de 2011-2012, voici les principales réductions enregistrées cette année :

- diminution de 8 000 dollars des dépenses de reprographie à la suite du remplacement de matériel ;
- diminution de 18 000 dollars (frais de déplacement) à l'égard des réunions avec les autres vérificateurs législatifs au Canada ;
- baisse de 19 000 dollars de la contribution à la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée).

Outre les actions accomplies pour donner suite à ce plan, d'autres gestes posés à partir de 2010-2011 ont été de nouveau faits pour limiter la croissance des dépenses :

- réduction du budget des dépenses de fonction à 17 000 dollars. Les dépenses réelles ont été de 4 100 dollars ;
- non-adhésion au Cercle de la Garnison ;
- diminution du nombre d'exemplaires du rapport du Vérificateur général déposé à l'Assemblée nationale (y compris le *Rapport annuel de gestion*) ;
- aucun versement de boni au rendement au vérificateur général et aux vérificateurs généraux adjoints, conformément au décret du gouvernement ;
- aucun versement de boni au rendement au personnel d'encadrement.

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 14 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité.

Tableau 14 État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Représentativité[1]				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	6,6	5,7	4,0
Personnes handicapées	2,0	0,7	0,4	0,4
Taux d'embauche[2]				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25,0	5,7	5,6	9,5

1. Seuls les employés permanents et temporaires ont été considérés dans le calcul.
2. Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul, soit 25 embauches additionnelles.

Au 31 mars 2013, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 63 %, soit 1 % de moins que l'année précédente. En fait, des 33 personnes qui ont été embauchées au cours de 2012-2013, 20 étaient des femmes ; quant aux personnes qui sont parties (23), 16 étaient des femmes. Le tableau 15 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois.

Tableau 15 Représentation féminine par catégories d'emplois (en pourcentage)

	2012-2013	2011-2012	2010-2011	Fonction publique 2010-2011[1]
Cadre	55	56	49	42
Professionnel	63	63	65	51
Technicien	80	80	80	64
Personnel de bureau	89	86	86	85

1. Ce sont les données disponibles les plus récentes.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Le Vérificateur général reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Poursuivant l'objectif de minimiser les risques à cet égard, le comité de direction a confié au comité sur la sécurité et l'accès à l'information le mandat de le conseiller en la matière. Ce comité doit voir au respect des exigences déontologiques et légales, notamment celles comprises dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, lors de la réception, de l'utilisation et de la gestion des renseignements personnels et des documents

contenant de tels renseignements. De plus, il doit voir à la préparation et à la mise à jour des politiques et directives adoptées par le Vérificateur général concernant la sécurité informatique.

Plusieurs mesures visent à assurer la protection des renseignements personnels. Notons, à titre d'exemple, que l'accès aux bureaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Québec qu'à Montréal, et que tout visiteur doit décliner son identité et signer un registre. Par ailleurs, les dossiers du personnel sont conservés sous clé au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des données confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, nous appliquons les techniques de protection appropriées, comme le cryptage des ordinateurs portables et l'utilisation de contrôles d'accès. En outre, une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité rappelant les responsabilités en la matière est remplie par l'ensemble du personnel du Vérificateur général.

Au cours de 2012-2013, le comité de direction a adopté de nouvelles politiques et directives ou apporté des changements à celles en vigueur afin de mieux encadrer et documenter nos façons de faire à l'égard de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. Ces actions visaient plus particulièrement la *Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels*, la *Politique de sécurité de l'information*, la *Directive sur la sécurité physique*, la *Directive sur l'utilisation du réseau et de l'équipement informatiques*, la *Directive sur la gestion des accès informatiques* et la *Directive concernant la confidentialité des actifs informationnels sensibles*.

Par la suite, des mesures ont été prises et ont donné lieu, entre autres, à l'ajout de clauses particulières dans les contrats conclus avec nos fournisseurs externes. De plus, des séances de formation obligatoire d'une demi-journée ont été données à tous les membres du personnel pour les sensibiliser à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels et leur expliquer les obligations à remplir. Les séances d'accueil des nouveaux employés ont également été bonifiées en conséquence.

Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général a reçu trois demandes, soit quatre de moins que l'an dernier. Toutes ont été traitées dans le respect des exigences légales.

États financiers audités

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Les états financiers sont dressés de façon à respecter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 27,4 millions de dollars, soit une hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui a trait à la rémunération, la hausse de 1 748 000 dollars (9 %) s'explique notamment par l'indexation des échelles de salaire des employés de la fonction publique québécoise (augmentation des salaires de 1 %), l'ajustement salarial en fonction de la croissance économique (augmentation des salaires de 0,5 %), l'équité salariale de la classe d'emploi des conseillers du vérificateur général (augmentation des salaires de 1,03 %), l'équité salariale des secrétaires principales (augmentation des salaires de 11,42 %) ainsi que les coûts liés à la progression des échelles salariales des employés. De plus, le processus de recrutement a permis de pourvoir les postes vacants, ce qui a entraîné une hausse de la masse salariale. Notons que la rémunération représente 80 % (en 2011-2012 : 78 %) des charges du Vérificateur général.

Pour ce qui est des services professionnels en vérification, la hausse de 211 000 dollars (18 %) par rapport à l'année précédente s'explique, entre autres, par des besoins additionnels de personnel contractuel afin de réaliser des missions d'audit financier. Des sommes ont aussi été déboursées pour l'inspection professionnelle cyclique effectuée par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Néanmoins, les montants consacrés aux services visés sont inférieurs de 115 000 dollars à ceux prévus dans le budget puisque le recours à des experts dans le cadre des missions de vérification de l'optimisation des ressources a été moins important que ce qui avait été planifié.

Les honoraires versés à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé pour les missions d'audit d'états financiers qui leur ont été confiées par le Vérificateur général sont présentés à la rubrique Services de vérification financière. Ce poste fait l'objet d'une baisse de 5 000 dollars (0,8 %). La concurrence entre les cabinets a ramené la charge à un niveau inférieur à ce qui était budgété.

Quant aux charges liées aux services administratifs, elles sont en baisse de 234 000 dollars (29 %) par rapport à 2011-2012 et sont également inférieures aux prévisions budgétaires. Cette baisse s'explique notamment par le recours moindre à des ressources contractuelles, principalement dans le domaine des technologies de l'information – des postes d'employés de soutien ont été pourvus au cours de l'année (153 000 dollars) –, et par la diminution des coûts pour l'utilisation des services informatiques centraux du gouvernement (80 000 dollars).

D'autre part, les autres charges (droits d'auteur et licences, frais de déplacement et représentation, télécommunications, services d'impression et de publication, loyers, taxes et électricité, fournitures, amortissement des immobilisations corporelles et entretien) ont diminué de 43 000 dollars (1 %).

Québec, le 10 juillet 2013

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Michel Samson, CPA, CA
Vérificateur général du Québec
par intérim

Roger Langlois, CPA, CGA
Directeur de l'administration

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Vérificateur général du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations

Conformément au mandat confié et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, le Vérificateur général du Québec s'est conformé aux lois, aux règlements, aux directives ainsi qu'aux règles en vigueur ayant une incidence financière sur les états financiers. À l'exception des modifications comptables décrites à la note 3, les normes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Salvage Gagnon Beaulieu S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 10 juillet 2013

1. CPA auditeur, CA permis n° A107343

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	2013		2012
	Budget (note 4)	**Résultats réels**	**Résultats réels (redressé) (note 3)**
Revenus (note 5)	**26 931**	**27 428**	**25 748**
Charges			
Rémunération	20 800	**21 870**	20 122
Services professionnels en vérification	1 518	**1 403**	1 192
Services de vérification financière	650	**586**	591
Services administratifs	776	**576**	810
Droits d'auteur et licences	617	**614**	603
Frais de déplacement et représentation	449	**378**	389
Télécommunications	138	**134**	139
Services d'impression et de publication	301	**269**	248
Loyers, taxes et électricité	889	**962**	922
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	207	**205**	201
Fournitures	139	**100**	169
Amortissement des immobilisations corporelles	420	**300**	350
Entretien	27	**32**	16
	26 931	**27 429**	**25 752**
Déficit de l'exercice	**-**	**(1)**	**(4)**
Excédent cumulé déjà établi au début		**-**	-
Modifications comptables (note 3)		**730**	734
Excédent cumulé redressé au début		**730**	**734**
Excédent cumulé à la fin		**729**	**730**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière au 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	2013	2012 (redressé) (note 3)
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	**1 622**	2 213
Créances	**26**	35
À recevoir du Fonds général du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 6)	**7 238**	6 926
	8 886	**9 174**
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 7)	**4 287**	4 049
Crédits reportés pour le fonctionnement (note 8)	**-**	762
Provision pour congés de maladie (note 9)	**4 599**	4 363
	8 886	**9 174**
Dette nette	**-**	**-**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	**729**	730
Excédent cumulé (note 11)	**729**	**730**
Obligations contractuelles (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec

Michel Samson, CPA, CA
Vérificateur général du Québec
par intérim

Roger Langlois, CPA, CGA
Directeur de l'administration

Variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	2013		2012
	Budget (note 4)	**Résultats réels**	**Résultats réels (redressé) (note 3)**
Déficit de l'exercice	**–**	**(1)**	**(4)**
Variation due aux immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(355)	**(299)**	(346)
Amortissement des immobilisations corporelles	420	**300**	350
	65	**1**	**4**
Diminution de la dette nette	**65**	**–**	**–**
Dette nette déjà établie au début		**(730)**	(734)
Modifications comptables (note 3)		**730**	734
Dette nette redressée au début		**–**	**–**
Dette nette à la fin		**–**	**–**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012 (redressé) (note 3)
Activités de fonctionnement		
Déficit de l'exercice	**(1)**	(4)
Élément sans incidence sur les droits de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**300**	350
Variation des actifs et des passifs financiers liés au fonctionnement :		
Créances	**9**	(27)
À recevoir du Fonds général du Fonds consolidé du revenu	**(312)**	(380)
Charges à payer et frais courus	**431**	(9)
Crédits reportés pour le fonctionnement	**(762)**	6
Provision pour congés de maladie	**236**	389
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de fonctionnement	**(99)**	**325**
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	**(492)**	(82)
(Diminution) Augmentation des droits de trésorerie	**(591)**	**243**
Droits de trésorerie au début	**2 213**	1 970
Droits de trésorerie à la fin	**1 622**	**2 213**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des jugements importants. Ces derniers ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds général du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds général du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Notes complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

Les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement.

Crédits reportés pour le fonctionnement

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice soit dans l'exercice au cours duquel surviennent les opérations ou les faits leur donnant lieu. Ainsi, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition de passif.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. Modifications comptables

Présentation des états financiers

Le 1er avril 2012, le Vérificateur général du Québec a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications de ce chapitre sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Vérificateur général du Québec.

3. Modifications comptables (suite)

Instruments financiers

Le 1er avril 2012, le Vérificateur général du Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 14.

En date du 1er avril 2012, le Vérificateur général du Québec :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450 ;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur ;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Vérificateur général du Québec.

3. Modifications comptables (suite)

Paiements de transfert

Le 1er avril 2012, le Vérificateur général du Québec a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410 « Paiements de transfert » aux fins de la comptabilisation de ses crédits parlementaires. Ce chapitre qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert » établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant au point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette norme a eu des répercussions sur les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la situation financière, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie. Cette modification a eu les effets suivants :

Redressement de l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2012 :		
Revenus déjà établis		**25 752**
Crédits parlementaires		
Reportés – Immobilisations corporelles	(350)	
Utilisés pour les immobilisations corporelles	346	
Redressement		(4)
Revenus redressés		**25 748**
Charges		25 752
Déficit redressé de l'exercice		**(4)**
Excédent cumulé déjà établi au début	–	
Redressement	734	
Excédent cumulé redressé au début		734
Excédent cumulé à la fin		**730**

Redressement de l'état de la situation financière au 31 mars 2012 :	**Soldes déjà établis au 31 mars 2012**	**Redressements suite à l'adoption de la nouvelle norme**	**Soldes redressés au 31 mars 2012**
Passifs			
Revenus reportés pour les immobilisations corporelles	730	(730)	–
Dette nette	(730)	730	–
Excédent cumulé	–	730	730

L'adoption de cette norme n'a eu aucune répercussion importante sur l'état des flux de trésorerie.

Notes complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

4. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec et approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale, n'est présenté que pour fins de comparaison.

5. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés aux résultats de l'exercice sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2013	2012 (redressé) (note 3)
Crédits parlementaires		
Initiaux	**26 106**	25 824
Réalloués de l'exercice antérieur	**762**	756
Supplémentaires de l'exercice courant[1]	**345**	20
Suspendus	**-**	(12)
D'exercices futurs	**311**	379
	27 524	**26 967**
Périmés	**(96)**	(457)
Reportés à l'exercice subséquent	**-**	(762)
	27 428	**25 748**

1. Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires de 345 000 dollars (2012 : 20 000 dollars) dont 20 000 dollars pour l'embauche de personnel étudiant, 105 000 dollars pour l'ajustement salarial en fonction de la croissance économique et 220 000 dollars pour l'équité salariale de la classe d'emploi des conseillers du Vérificateur général.

6. À recevoir du Fonds général du Fonds consolidé du revenu

	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	**2 639**	2 563
Congés de maladie	**4 599**	4 363
	7 238	**6 926**

Notes complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

7. Charges à payer et frais courus

	2013	2012
Fournisseurs et autres	**620**	872
Traitements et avantages sociaux	**1 526**	1 167
Provision pour vacances	**2 141**	2 010
	4 287	**4 049**

8. Crédits reportés pour le fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, le Vérificateur général du Québec n'a reporté aucun crédit pour le fonctionnement (2012 : 762000 dollars).

	2013	2012
Solde au début	**762**	756
Crédits parlementaires reportés	**–**	762
Virement aux revenus de l'exercice	**(762)**	(756)
Solde à la fin	**–**	**762**

9. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec applique le programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement, ce qui donne lieu à des obligations à long terme.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

9. Provision pour congés de maladie (suite)

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journées de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, cessation d'emploi ou décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujet à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2013	2012
Solde au début	**4 363**	3 974
Charges de l'exercice	**533**	653
Prestations versées au cours de l'exercice	**(297)**	(264)
Solde à la fin	**4 599**	**4 363**

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2013	2012
Taux d'indexation	**2,5 % à 3,25 %**	2,5 % à 3,5 %
Taux d'actualisation	**1,81 % à 3,98 %**	1,84 % à 3,89 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	**18 ans**	17 ans

Notes complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	Total
Coût des immobilisations					
Solde d'ouverture	1 364	995	1 558	117	**4 034**
Acquisitions	–	66	153	80	**299**
Radiations	–	(40)	(536)	–	**(576)**
Solde de clôture	**1 364**	**1 021**	**1 175**	**197**	**3 757**
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	1 175	971	1 115	43	**3 304**
Amortissement de l'exercice	69	20	197	14	**300**
Incidence des radiations	–	(40)	(536)	–	**(576)**
Solde de clôture	**1 244**	**951**	**776**	**57**	**3 028**
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	**120**	**70**	**399**	**140**	**729**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	189	24	443	74	**730**

	2013	2012
Budget initial d'immobilisations corporelles	**355**	355
Acquisitions de l'exercice	**(299)**	(346)
Crédits parlementaires périmés	**(56)**	(9)
	–	**–**

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 93 000 dollars (2012 : 286 000 dollars).

Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2013 s'élèvent à 80 000 dollars et sont inclus dans la catégorie Développement informatique. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés et les immobilisations mises en service.

11. Excédent cumulé

L'excédent cumulé est investi en immobilisations corporelles.

12. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec a des contrats de services professionnels et loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de décembre 2013 à juillet 2022. Les engagements futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2014	1 482
2015	1 136
2016	921
2017	777
2018-2023	4 144
	8 460

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Au 31 mars 2013, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2013	2012
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	**1 299**	1 502
90 jours à 365 jours	**2 988**	2 547
	4 287	**4 049**

Annexes et sigles

Annexe 1 Organigramme au 31 mars 2013

Annexe 2 Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*

Annexe 3 Audits des états financiers confiés à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé et honoraires professionnels

Annexe 4 Rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique publiés dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*

Annexe 5 Informations concernant d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2011-2012

Sigles

CAP	Commission de l'administration publique	**SGF**	Société générale de financement du Québec
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés	**VGQ**	Vérificateur général du Québec
IFRS	Normes internationales d'information financière	**VOR**	Vérification de l'optimisation des ressources
NCCSP	Normes comptables canadiennes pour le secteur public		

Annexe 1 Organigramme au 31 mars 2013

* Membre du conseil d'administration

Annexe 2 Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*

Vérifications courantes

- Aide financière pour les infrastructures municipales
- Application de la *Loi sur le développement durable* : 2012
- Attribution de subventions par concours
- Contrats de services professionnels liés au traitement de l'information
- Contrôle et surveillance de la production d'eau potable
- Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales
- Déficit d'entretien des infrastructures publiques
- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
- Gestion des tribunaux administratifs
- Gouvernance de l'eau
- Qualité de l'air dans les écoles primaires
- Sécurité routière des véhicules lourds
- Services d'hébergement

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Interventions en matière d'habitation
- Interventions gouvernementales dans le secteur minier
- Performance, délivrance des permis et surveillance
- Relations d'affaires des cégeps avec des partenaires
- Soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice

Autres travaux

- Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance[4]

4. Cette intervention est présentée dans le chapitre 1 du tome intitulé *Vérification de l'optimisation des ressources*, printemps 2012.

Annexe 3 Audits des états financiers confiés à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)[1]

		Honoraires professionnels assumés par :			
		le Vérificateur général		les entités[2]	
	Nombre d'interventions	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012
1 Agence de l'efficacité énergétique					16 500
2 Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	27 500	27 500		
3 Centre de recherche industrielle du Québec	1	23 400	26 000		
4 Commission de la capitale nationale du Québec	1	36 450	36 450		
5 Commission de la construction du Québec	13			250 000	240 416
6 Commission de la santé et de la sécurité du travail	1			233 000	248 784
7 et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
8 Commission des lésions professionnelles	1			16 500	16 500
9 Commission des normes du travail	1			16 500	16 500
10 Commission des relations du travail	1			18 450	20 500
11 Conseil des arts et des lettres du Québec	7	20 700	20 700		
12 Corporation d'urgences-santé	3	38 500	38 000		
13 École nationale de police du Québec	1			19 800	22 000
14 École nationale des pompiers du Québec	1			16 000	30 080
15 Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	1	7 500	12 000		
16 Fonds de recherche du Québec – Santé	1	24 210	26 900		
17 Fonds de recherche du Québec – Société et culture	1	7 500	12 000		
18 Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			4 536	4 536
19 Cautionnements individuels des agents de voyages	1			10 584	10 584
20 Héma-Québec	1			47 500	73 860
21 Infrastructure Québec	1			23 400	18 000
22 Institut de la statistique du Québec	1	15 000	14 500		
23 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1	18 000	18 000		
24 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	1	16 000			
25 Institut national de santé publique du Québec	1	19 500	24 150		
26 Institut national des mines	1	6 000			
27 Musée d'art contemporain de Montréal	1	31 200	30 600		
28 Musée de la civilisation	1	22 950	22 950		
29 Musée national des beaux-arts du Québec	1	27 450	27 450		

1. Les montants représentent le coût complet de l'audit. Par conséquent, ils diffèrent de ceux mentionnés dans les états financiers puisque des missions se réalisent sur deux années financières du Vérificateur général.
2. Les coûts ont été établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

		Honoraires professionnels assumés par :			
		le Vérificateur général		les entités[2]	
	Nombre d'interventions	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012
30 Office des professions du Québec	1			14 800	14 700
31 Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	10 450	12 000		
32 Régie de l'énergie	1			38 142	23 800
33 Régie du bâtiment du Québec	1			47 500	50 000
34 Régie du cinéma	1			18 000	20 000
35 Services Québec	1	36 500	36 000		
36 Société de développement de la Baie James	1			34 200	34 200
37 Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	42 000	41 000		
38 Société des établissements de plein air du Québec	1			39 500	39 000
39 Société des traversiers du Québec	1	23 400	23 400		
40 Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	40 000	68 000		
41 Société du Centre des congrès de Québec	1	18 450	20 500		
42 Société du Palais des congrès de Montréal	1	42 030	46 700		
43 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			15 300	17 000
44 Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR)	1			5 875	5 500
45 Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	1			18 000	18 000
46 Société québécoise d'information juridique	1			38 430	42 700
47 Tribunal administratif du Québec	1	14 400	14 400		
Total	**66**	**569 090**	**599 200**	**926 017**	**983 160**

2. Les coûts ont été établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

Annexe 4 Rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique publiés dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*

Santé et services sociaux

Services d'hébergement

Éducation

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Qualité de l'air dans les écoles primaires

Infrastructures

Aide financière pour les infrastructures municipales

Déficit d'entretien des infrastructures publiques

Ressources naturelles

Contrôle et surveillance de la production d'eau potable

Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales

Gouvernance de l'eau

Finances publiques

Tome intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, hiver 2013

Mesure de la performance

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance[5]

5. Cette intervention est présentée dans le chapitre 1 du tome intitulé *Vérification de l'optimisation des ressources*, printemps 2012.

Annexe 5 Informations concernant d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2011-2012

Nous présentons dans le tableau 16 des informations comparatives tirées des rapports annuels de certains vérificateurs législatifs.

Tableau 16 Informations provenant des rapports annuels 2011-2012[1]

	Bureau du vérificateur général du Canada	Vérificateur général de l'Alberta	Vérificateur général de la Colombie-Britannique	Bureau du vérificateur général du Manitoba	Bureau du vérificateur général de l'Ontario	Australian National Audit Office	Vérificateur général du Québec	
							2011-2012	2012-2013
Charges totales (M$)	103,3	24,2	15,7	6,4	15,2	80,4	**25,8**	**27,4**
Équivalents temps complet ou employés	640	n.d.	111	56	102	365	**242**	**252**
Masse salariale *vs* charges totales (%)	79	71	74	68	72	54	**78**	**80**
Taux de roulement du personnel (%)	11	22	n.d.	n.d.	n.d.	20	**11**	**8**
Audit financier (%)	46	n.d.	63	52[2]	30	59	**43**	**41**

1. Les rapports annuels des autres vérificateurs législatifs ne contenaient pas toujours les informations que nous présentons pour le Québec, d'où les données absentes pour certains éléments.
2. Ce pourcentage a été établi en fonction des heures, contrairement aux autres données qui ont été calculées en fonction des dépenses.

Des informations plus détaillées en lien avec les activités des mêmes vérificateurs législatifs sont exposées ci-après. Comme il s'agit de résumés ou de traductions, le lecteur se référera à la version originale des rapports de ces vérificateurs pour plus de précisions.

Bureau du vérificateur général du Canada

- Les dépenses totales de fonctionnement du Bureau du vérificateur général du Canada se sont élevées à 103,3 millions de dollars en 2011-2012. Elles sont réparties de la manière suivante.

Audits d'états financiers	46 %
Audits de performance et études de ministères et d'organismes	37 %
Examens spéciaux de sociétés d'État	2 %
Activités de surveillance des stratégies de développement durable et pétitions en matière d'environnement	1 %
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	1 %
Méthodes professionnelles	13 %

- Le Bureau a compté 640 équivalents temps plein au cours de 2011-2012.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales de fonctionnement a été de 79 %.
- En 2011-2012, le Bureau a réalisé 118 audits d'états financiers, 23 audits de performance, 2 examens spéciaux et 2 études.

Les objectifs et les indicateurs du Bureau du vérificateur général du Canada pour 2011-2012 sont présentés ci-dessous.

Objectifs et indicateurs	Cible	Résultat
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports.		
Pourcentage des présidents de comités d'audit qui sont d'avis que nos audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée	90 %	91 %
Pourcentage des membres de comités parlementaires qui sont d'avis que nos audits de performance offrent une valeur ajoutée	90 %	s.o.[1]
Pourcentage des présidents de conseils d'administration qui sont d'avis que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	90 %	Voir la note 2
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux organisations que nous auditons.		
Pourcentage des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères qui sont d'avis que nos audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée	80 %	85 %
Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui sont d'avis que nos audits de performance offrent une valeur ajoutée	70 %	79 %
Pourcentage des directeurs généraux de sociétés d'État qui sont d'avis que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	80 %	Voir la note 2

1. Il n'y a pas eu de sondage auprès des parlementaires au cours de l'exercice 2011-2012.
2. En raison du nombre limité de répondants, nous ne présentons pas de résultats détaillés (en pourcentage). Nous avons reçu une rétroaction favorable, conforme à notre cible.

Objectifs et indicateurs	Cible	Résultat
Les principaux utilisateurs de nos rapports participent au processus d'audit.		
Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons	À maintenir ou à hausser[3]	29
Pourcentage des audits de performance étudiés par des comités parlementaires	À maintenir ou à hausser[3]	43 %
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations.		
Pourcentage des réserves auxquelles on a donné suite d'un audit d'état financier à l'autre	100 %	52 %[4]
Pourcentage des recommandations examinées lors de nos audits de suivi où les progrès ont été jugés satisfaisants	75 %	62 %
Pourcentage des défauts graves qui sont corrigés d'un examen spécial à l'autre	100 %	s.o.[5]
Nos travaux respectent les échéances.		
Pourcentage des audits d'états financiers terminés à la date d'échéance[6] :		
▪ Sociétés d'État fédérales ayant des échéances fixées par la loi	100 %	98 %
▪ Autres organisations fédérales ayant une échéance fixée par la loi[7]	100 %	91 %
▪ Organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi	80 %	93 %
▪ Organisations territoriales	60 %	56 %
Pourcentage des rapports d'audit de performance terminés avant la date de dépôt prévue qui est indiquée dans le *Rapport sur les plans et les priorités*	90 %	88 %
Pourcentage des rapports d'examen spécial remis à la date d'échéance fixée par la loi ou avant cette date	100 %	100 % (2 sur 2)
Nos travaux respectent le budget.		
Pourcentage des audits réalisés dans les limites du budget[8] :		
▪ Audits d'états financiers – sociétés d'État fédérales	80 %	80 %
▪ Audits d'états financiers – autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi	80 %	57 %
▪ Audits d'états financiers – organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi	80 %	79 %
▪ Audits d'états financiers – organisations territoriales	80 %	59 %
▪ Audits de performance	80 %	84 %
▪ Examens spéciaux	80 %	100 % (2 sur 2)

3. Ces indicateurs ne comportent aucune cible numérique puisqu'ils varient selon le nombre de jours de séance du Parlement. La cible porte plutôt sur le maintien du pourcentage d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons, par rapport au nombre de jours de séance du Parlement, et sur le maintien du pourcentage d'audits étudiés par les comités parlementaires.
4. Lors de nos audits d'états financiers en 2011-2012, nous avons constaté que les organisations auditées avaient donné suite à seulement 15 des 28 réserves et « autres questions » formulées dans nos opinions d'audit d'états financiers en 2010-2011.
5. Aucun examen spécial effectué en 2011-2012 ne faisait état de défauts graves signalés auparavant.
6. « Respect des échéances », en ce qui a trait aux audits d'états financiers, signifie l'échéance prévue par la loi, s'il y en a une de prévue (généralement 90 jours après la clôture de l'exercice), ou 150 jours après la clôture de l'exercice lorsque la loi ne fixe pas d'échéance.
7. La Commission des champs de bataille nationaux est exclue de ce calcul puisque l'échéance fixée par la loi est de seulement 60 jours après la clôture de l'exercice.
8. « Respect du budget » signifie que le nombre réel d'heures nécessaires pour effectuer un audit ne dépasse pas de plus de 15 % le nombre d'heures prévu au budget.

Objectifs et indicateurs	Cible	Résultat
Nos rapports d'audit sont fiables.		
Pourcentage des revues internes des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions de nos rapports d'audit sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants[9]	100 %	100 % (11 sur 11)
Les examens externes par les pairs indiquent que nos cadres de gestion de la qualité sont bien conçus et efficaces	100 %	s.o.[10]
Nous offrons un milieu de travail respectueux.		
Pourcentage des employés qui trouvent que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne	80 %	s.o.[11]
Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques :		
▪ vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux	100 %	84 %
▪ directeurs travaillant dans une région bilingue	75 %	74 %
Pourcentage de la représentation par rapport à la disponibilité au sein de la population active pour :		
▪ les femmes	100 %	116 %
▪ les personnes handicapées	100 %	106 %
▪ les Autochtones	100 %	105 %
▪ les membres d'une minorité visible	100 %	86 %
Taux de maintien en poste des professionnels de l'audit	90 %	89 %

9. Cet indicateur remplace « le pourcentage de revues internes des pratiques dont les responsables trouvent que nos audits se conforment à notre système de contrôle qualité ».
10. Il n'y a eu aucun examen externe par des pairs au cours des exercices 2010-2011 et 2011-2012.
11. Aucun sondage n'a été mené auprès des employés en 2010-2011. En 2012-2013, un court sondage auprès des employés a été mené.

Vérificateur général de l'Alberta

- Les dépenses totales de fonctionnement du Vérificateur général de l'Alberta se sont élevées à 24,2 millions de dollars en 2011-2012, 79 % ayant été consacrées à l'audit d'états financiers et à l'audit de performance.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales de fonctionnement a été de 71 %.
- Le taux de roulement pour l'ensemble du personnel a été de 22 %.

Les indicateurs du Vérificateur général de l'Alberta pour 2011-2012 sont présentés ci-dessous.

Indicateurs	Cible	Résultat
Pertinence des audits		
Pourcentage de recommandations principales du Vérificateur général acceptées.	95 %	100 %
Nombre de recommandations principales du Vérificateur général qui n'ont pas été mises en œuvre au cours des trois années suivant leur acceptation.	Aucune	42
Publier notre rapport d'audit des états financiers consolidés de la province avant le 30 juin de chaque année.	30 juin	23 juin 2011
Pourcentage des coûts alloués à l'audit de systèmes autonomes/ à d'autres types d'audit.	20/80 %	21/79 %
Pourcentage de membres de l'Assemblée législative qui jugent notre travail utile.	À déterminer	Taux de réponse insuffisant pour tirer une conclusion
Fiabilité des audits		
Conclusion de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta selon laquelle les pratiques de vérification du Bureau respectent les normes d'audit.	s.o.[1]	s.o.[1]
Coûts liés à l'audit		
Taux de roulement du personnel.	Moins de 20 %	22 %
Étalonnage des coûts horaires moyens de vérification.	À déterminer	En développement

1. Une inspection est effectuée tous les trois ans et la prochaine aura lieu en 2012-2013.

Vérificateur général de la Colombie-Britannique

- En 2011-2012, les dépenses totales du Vérificateur général de la Colombie-Britannique se sont élevées à 15,7 millions de dollars, dont 63 % ont été consacrées à l'audit d'états financiers et 37 % à l'audit de performance.
- L'organisation a compté en moyenne 111 équivalents temps complet.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales a été de 74 %.
- Au cours de 2011-2012, 70 interventions ont été réalisées, dont 34 audits d'états financiers et 18 audits de performance.
- Les rapports ayant fait l'objet d'un suivi ont montré que 83 % des recommandations ont été complètement ou en partie appliquées.

Voici les indicateurs de performance du Vérificateur général de la Colombie-Britannique pour 2011-2012.

Indicateurs	Cible	Résultat
Pertinence		
Pourcentage des rapports d'audit de la performance qui découlent de questions des membres de l'Assemblée législative et des citoyens de la Colombie-Britannique.	10-20 %	8 %
Valeur		
Pourcentage des membres de l'Assemblée législative sondés qui croient que notre travail de la dernière année a favorisé l'efficience et la reddition de comptes du gouvernement.	80 %	79 %
Efficience		
Nombre de rapports et de guides publiés et nombre d'opinions exprimées.	69	70
Excellence		
Employés motivés et inspirés (« mobilisés ») par leur travail.	75	74

Bureau du vérificateur général du Manitoba

- En 2011-2012, les dépenses totales du Bureau du vérificateur général du Manitoba ont été de 6,4 millions de dollars.
- Les heures de vérification ont été réparties comme suit : 52 % ont été utilisées pour l'audit des états financiers et 48 % l'ont été pour l'audit de projets (optimisation des ressources, enquêtes, technologies de l'information et examens de la gouvernance).
- L'organisation a compté plus de 56 employés.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales a été de 68 %.
- Parmi les recommandations ayant fait l'objet d'un suivi, 45 % ont été appliquées[6].

Les objectifs du Bureau du vérificateur général du Manitoba pour 2011-2012 sont les suivants :

- Ajouter une valeur aux systèmes et pratiques de gestion des entités gouvernementales.
- Fournir aux membres de l'Assemblée législative de l'information pertinente.
- Gérer nos activités internes efficacement.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

- Les dépenses totales du Bureau du vérificateur général de l'Ontario se sont élevées à 15,2 millions de dollars en 2011-2012.
- Environ les deux tiers des travaux du Bureau se rapportent aux vérifications de l'optimisation des ressources, 30 % aux audits d'états financiers et 3 % à d'autres responsabilités prévues par la loi.
- Le Bureau a compté 102 équivalents temps complet au cours de 2011-2012.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales a été de 72 %.
- En 2011-2012, le Bureau a réalisé 12 vérifications de l'optimisation des ressources et plus de 40 audits d'états financiers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario ne publie pas d'objectif ni d'indicateur.

6. Le Bureau du vérificateur général du Manitoba a publié cette information en janvier 2012 dans le rapport intitulé *Follow-up of Previously Issued Recommendations*.

Australian National Audit Office

- En 2011-2012, les dépenses totales de l'Australian National Audit Office ont été d'environ 80,4 millions de dollars, dont 59 % ont été consacrées à l'audit financier et 41 % à la vérification de l'optimisation des ressources.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales a été de 54 %.
- Le Bureau comptait sur un effectif de 365 employés au 30 juin 2012.
- Le taux de rotation du personnel a été de 20 % et l'ancienneté moyenne, de 5,3 ans.
- En 2011-2012, le Bureau a publié :
  - 266 rapports d'audit financier ;
  - 52 rapports d'audit de performance, qui ont été achevés dans un délai moyen de 12 mois et ont coûté en moyenne 480 000 dollars ;
  - 3 guides de bonnes pratiques.
- Le taux de satisfaction du personnel a été de 71 %, alors que la cible était de 70 %.

Voici les objectifs et les indicateurs de l'Australian National Audit Office pour 2011-2012.

Objectifs	Indicateurs	Cible	Résultat
Fournir l'assurance de la présentation fidèle des états financiers des entités gouvernementales australiennes en transmettant au Parlement et à l'exécutif des rapports d'audit indépendants et des rapports connexes	**Livrables**		
	Nombre de rapports d'audit des états financiers publiés	250	266
	Autres rapports de conformité	59	63
	Rapports connexes aux états financiers	2	2
	Indicateur clé de performance		
	Pourcentage des rapports d'audit relatifs aux états financiers de l'ensemble des entités gouvernementales australiennes qui sont publiés par l'Australian National Audit Office et qui sont ensuite déposés au Parlement	100 %	100 %
Améliorer l'efficience et l'efficacité de l'administration des programmes gouvernementaux australiens et des entités en menant un programme d'audits de performance indépendants et de missions d'examen pour informer le Parlement et l'exécutif	**Livrables**		
	Nombre d'audits de performance produits	55	52
	Nombre d'examens du Defence Materiel Organisation Major Projects Report	1	1
	Nombre de guides des meilleures pratiques produits	5	3
	Nombre d'auditions et de présentations devant les commissions parlementaires	20	30
	Nombre de programmes d'audit annuels	1	1
	Indicateurs clés de performance		
	Pourcentage des entités du secteur public qui reconnaissent la valeur ajoutée des produits et des services offerts par l'Australian National Audit Office	90 %	91 %
	Pourcentage des entités auditées qui sont d'accord avec les recommandations formulées dans les rapports d'audit de la performance	90 %	95 %

Objectifs	Indicateurs	Cible	Résultat
Indicateurs communs aux deux objectifs précédents	**Livrable**		
	Nombre de missions qui contribuent à l'audit du secteur public et au soutien de pays en développement	40	45
	Indicateur clé de performance		
	Pourcentage des parlementaires sondés qui se sont dits satisfaits des produits et des services offerts par l'Australian National Audit Office, lesquels sont destinés à améliorer l'administration du secteur public	90 %	86 %

Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficience et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : http://www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-68896-9